23,201/B

L. LXVI. 24.

FRANCE, Comité Central de Vaccine

RAPPORT

SUR

LES VACCINATIONS PRATIQUÉES

EN FRANCE

PENDANT LES ANNÉES 1813 et 1814.

1.50

RAPPORT

DU COMITÉ CENTRAL DE VACCINE

SUR

LES VACCINATIONS PRATIQUÉES

EN FRANCE

PENDANT LES ANNÉES 1813 ET 1814.

A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

1816.

30430.

WELLCOME
HISTORICAL
MEDICAL
LIBRARY

PROCÈS-VERBAL

De la Séance générale de la Société centrale de vaccine, tenue à la Faculté de médecine de Paris, le 20 Novembre 1815.

Le lundi, 20 novembre, à midi, M. le conseiller d'état, comte *de Chabrol*, préfet du département de la Seine, a présidé en l'absence et d'après l'invitation de Son Exc. le ministre de l'intérieur, la séance générale de la société centrale de vaccine, dans la bibliothèque de la faculté de médecine de Paris.

Plusieurs membres du conseil général des hospices et de l'institut, des professeurs de la faculté de médecine, plusieurs maires et curés de Paris, des pasteurs de divers cultes, des médecins des armées alliées, un grand nombre de médecins et chirurgiens de la capitale, et une grande affluence d'élèves en médecine, étaient présens à cette séance.

M. le préfet l'a ouverte par le discours suivant :

« MESSIEURS,

» Chaque fois que cette enceinte vous rassemble, elle retentit du juste tribut de reconnaissance dû à l'immortel *Jenner*, et à celui des membres de votre société qui a su répandre un nouvel éclat sur un nom déjà illustré dans les armes et dans les lettres, et y ajouter cet intérêt qu'on accorde toujours à un zèle ardent pour le bien public, à un dévouement sans bornes à tout ce qui peut contribuer au bonheur des hommes (1).

» Il m'est doux d'être aujourd'hui l'interprète de la gratitude publique, dans l'honorable mission qui m'a été confiée par S. Exc. le ministre secrétaire d'état de l'intérieur, de présider une assemblée dont tous les membres ont donné tant de marques de désintéressement et de zèle infatigable et presque sans exemple dans l'histoire des nouvelles découvertes, et des efforts qui ont été tentés pour en assurer le succès.

---

(1) M. le Duc *de la Rochefoucauld*, Pair de France.

» Combien votre cœur doit jouir, Messieurs,
» en voyant les progrès toujours croissans de
» cette bienfaisante institution ! L'administra-
» tion, témoin de vos efforts et appelée à leur
» rendre un hommage public, ne devait pas y
» rester étrangère. Elle vous a secondés par tous
» les moyens qui étaient en son pouvoir, pen-
» dant que vous l'éclairiez par vos lumières: en
» embrassant votre plan, elle a été assez heu-
» reuse pour l'étendre encore ; elle a réuni dans
» un centre commun les résultats de tant d'ob-
» servations, de tant de recherches qui auraient
» pu se perdre sans le lien qui les a toutes
» rassemblées comme en faisceau. C'est par leur
» rapprochement continuel et leur comparaison
» dont la correspondance de tous les hommes
» publics a servi d'instrument utile, que l'ad-
» mirable propriété de la vaccine a été dé-
» montrée jusqu'à l'évidence. C'est aussi par
» l'intervention sans cesse agissante de l'autorité
» administrative que les préjugés contraires ont
» été dissipés, que les raisonnemens de l'hési-
» tation ont été combattus, que l'opposition a
» été vaincue et presque anéantie dans toutes
» les parties du royaume, et plus particulière-

» ment dans les établissemens placés sous la
» main de l'administration : des conditions et
» des mesures sagement concertées ont fini
» par rendre la pratique de la vaccination presque
» générale ; l'université a secondé avec zèle les
» fonctionnaires publics ; la religion a prêté son
» appui à l'administration : on a vu des prélats
» distingués, de vénérables curés, des ministres
» du culte, par-tout ajouter à leurs prédications
» éloquentes les démarches les plus efficaces, les
» recommandations les plus pressantes, et se
» faire, en quelque sorte, les missionnaires de
» la vaccine, comme ils l'étaient de toutes les
» œuvres de bienfaisance et de charité.

» Jouissez, Messieurs, du fruit de tant d'ef-
» forts, et avancez dans cette carrière où vous
» avez fait déjà des pas si glorieux. Toujours
» animés du même zèle, vous êtes assurés d'at-
» teindre enfin le terme. Si un jour le fléau de
» la variole disparaît de toutes les parties du
» royaume ; si la population devient florissante
» et répare les pertes qu'elle a essuyées dans
» ces temps désastreux, quand l'État reprendra
» la splendeur et la force qui lui appartiennent,
» vous aurez acquis des droits sacrés à la recon-

» naissance publique. Vous ne pouvez, Messieurs, » mieux seconder les vœux de l'auguste Sou- » verain que le Ciel a destiné à réparer tous les » maux d'une si longue suite de troubles et de » désordres, en le douant de ces vertus paci- » fiques et de ce tendre amour qu'il n'a cessé » de manifester pour le bien de ses peuples. »

M. *Jadelot*, médecin de l'hôpital des enfans malades, président du Comité central, a pris ensuite la parole en ces termes :

« Monsieur le Comte,

» Messieurs,

» Le zèle des personnes qui se dévouent, de con- » cert avec le comité central, à entretenir et à » étendre la pratique de la vaccine en France, » ne s'est pas ralenti en 1813 et 1814.

» Le rapport sur les vaccinations faites dans » le cours de ces années, dont M. le secrétaire » va vous donner lecture, atteste les nouveaux » succès obtenus par nos collaborateurs.

» Ces succès, à la vérité moins complets qu'il » ne serait à desirer pour atteindre le but que

» nous nous proposons, l'extinction totale de la
» petite vérole, paraîtront cependant considé-
» rables, si on se reporte aux circonstances dif-
» ficiles dans lesquelles ils ont été obtenus.
» Ils en promettent de bien plus grands, sous
» le gouvernement réparateur auquel nous de-
» vrons la tranquillité que cette sorte de travaux
» exige.

» Le Roi, dont la sagesse et les lumières pré-
» parent le bonheur de la France, accordant
» sa protection aux institutions relatives à l'a-
» néantissement de la petite vérole ; le dévoue-
» ment des vaccinateurs étant soutenu et ré-
» compensé par un ministre auquel la vaccine
» doit déjà des progrès éclatans dans le dépar-
» tement de la Moselle, cette pratique se ré-
» pandra également dans toutes les parties du
» royaume ; elle augmentera son influence salu-
» taire sur la classe nombreuse et peu éclairée
» des habitans, classe toujours lente à se dé-
» terminer en faveur des usages nouveaux,
» et qui renferme presque seule aujourd'hui le
» foyer toujours subsistant de la variole. La
» ville de Paris prétendrait, sans doute avec
» raison, Monsieur le Comte, à être une des

» premières exempte de ce terrible fléau, si » les vaccinations publiques que vous avez éta- » blies, et qui se renouvellent sous vos aus- » pices deux fois par année, pouvaient être » complétement exécutées suivant les sages » mesures que vous avez prescrites.

» Un ancien préjugé très-répandu parmi le » peuple, a présenté beaucoup d'obstacles aux » progrès de la vaccine : on croyait que la pe- » tite vérole est le développement d'un germe » qu'on apporte en naissant, et qu'elle procure » une dépuration des humeurs; on la regar- » dait, en conséquence, comme un mal néces- » saire, comme une épreuve périlleuse qu'il » fallait attendre et subir. Ce préjugé s'affaiblit, » mais lentement : tant il est vrai qu'une erreur » peut devenir une source de calamités difficile » à tarir

» *Boerhaave*, l'honneur de la médecine, avait » cependant compris la possibilité d'éviter la » petite vérole; il avait même conçu l'espoir » qu'on pourrait découvrir un jour un préser- » vatif contre cette maladie : ce que le génie » de *Boerhaave* a pressenti, les recherches de » l'immortel *Jenner* l'ont réalisé.

» La petite vérole, ainsi que la peste et toutes » les maladies épidémiques qui ne se développent » que par la transmission d'un miasme parti- » culier, sont susceptibles d'être arrêtées dans » leurs progrès ou entièrement anéanties : l'Eu- » rope est déjà parvenue à se préserver de la » peste ; elle pourra de même se délivrer un » jour de la petite vérole.

» En effet, l'expérience de chaque année » confirme celle des années précédentes sur » la propriété qui appartient à la vaccine de » s'opposer à la variole, sans faire courir aucun » danger ; et l'on peut avancer maintenant que » les individus qui ont été vaccinés avec succès, » se trouvent hors des atteintes du principe » variolique, aussi parfaitement que ceux qui » ont eu la petite vérole elle-même.

» L'uniformité constante des observations » recueillies, par le comité central, sur ce point » important, est précisément ce qui leur donne » chaque jour un plus grand intérêt. En pu- » bliant ces observations, en faisant connaître » les bienfaits de la vaccine qui se multiplient » sans cesse dans notre patrie, nous devons » toujours un nouveau tribut de reconnaissance

» à l'illustre Français qui, le premier, nous a » transmis cette précieuse découverte. »

Après ces deux discours, M. *Husson*, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Réunion, médecin de l'Hôtel-Dieu et du Collége royal de Louis-le-Grand, secrétaire de la société et du comité central de vaccine, a lu, au nom du comité, le rapport suivant sur les progrès de la vaccine pendant les années 1813 et 1814.

RAPPORT

DU COMITÉ CENTRAL DE VACCINE

SUR

LES VACCINATIONS PRATIQUÉES

EN FRANCE

PENDANT LES ANNÉES 1813 ET 1814.

MONSIEUR LE COMTE,

MESSIEURS,

C'est toujours avec une conviction plus profonde des grands bienfaits de la vaccine ; c'est toujours avec une satisfaction nouvelle, que le Comité central se présente pour rendre au Gouvernement le compte annuel des travaux entrepris en France pour la propagation de cette étonnante découverte.

Jusqu'ici ses rapports ont prouvé que, d'année en année, le nombre de sujets vaccinés avait été de plus en plus considérable ; ils ont démontré en même temps

qu'à mesure que nous nous éloignons de l'époque à laquelle la découverte de *Jenner* fut connue en France, les obstacles qu'une nouveauté inexplicable doit nécessairement rencontrer, s'étaient successivement aplanis. On doit donc s'attendre que le compte que le Comité central offre aujourd'hui au Ministre et à la réunion nombreuse qui vient, par sa présence, donner de l'éclat à cette séance solennelle, offrira une somme plus considérable de vaccinations, une masse plus imposante de faits, que ceux qui ont été publiés jusqu'à ce jour. Car tel est l'effet des découvertes utiles, qu'après avoir été soumises au creuset de l'expérience, elles s'épurent par l'action lente du temps, se répandent ensuite par la puissance de leurs avantages, et ne peuvent plus être arrêtées dans leurs progrès, ni par les intérêts particuliers, ni par les grandes vicissitudes qui viennent changer la face des Gouvernemens. Tout ce qui s'est passé, relativement à la vaccine, pendant les années 1813 et 1814, offre une preuve convaincante de cette vérité. On aura peine à croire que les événemens publics qui se sont pressés avec tant de force et de rapidité dans le cours de ces deux années, n'ont pas ralenti la marche de la vaccine : il y a même un département, celui de la Marne, occupé pendant long-temps par les armées alliées, et dans lequel les vaccinations ont été plus nombreuses que les naissances. Il semble qu'en éloignant de cette préfecture le fléau de la petite vérole, la Providence ait voulu la dédommager en partie des maux que la guerre y avait accumulés, et qu'elle se soit plu à laisser cette chance

chance heureuse de conservation dans les lieux qui avaient été le siége de la destruction.

Mais cette consolante compensation n'a pas été généralement observée pendant les deux années qui viennent de s'écouler. Il est des départemens où les circonstances ont enchaîné le zèle des vaccinateurs ; il en est d'autres dont nous n'avons pu obtenir aucun renseignement, malgré les invitations pressantes adressées à plusieurs reprises aux préfets. Leur silence, suffisamment excusé par les événemens extraordinaires dans lesquels toute leur activité et tous leurs moyens ont été distraits pour des objets d'une toute autre nature que la vaccine, n'a cependant pas dû retarder plus long-temps le travail du Comité, qui s'empresse de mettre sous vos yeux les preuves du zèle avec lequel les administrateurs et les gens de l'art ont répondu aux intentions bienfaisantes du Gouvernement.

Ainsi, le compte que nous avons l'honneur de vous rendre ne pouvant embrasser la totalité des départemens du royaume, le Comité a composé son rapport avec les documens qui lui ont été transmis, pour 1813, de soixante-neuf départemens, et pour 1814, de trente-sept seulement.

C'est sur l'ensemble des vaccinations pratiquées dans ce petit nombre de départemens, que le Comité appelle votre bienveillante attention.

I.re DIVISION.

PARTIE ADMINISTRATIVE.

MM. les préfets ont continué l'emploi des mesures qui avaient assuré leur succès dans les années précédentes.

Parmi les différentes mesures adoptées par MM. les préfets, pour répandre la vaccine dans leurs départemens, nous n'en avons remarqué aucune qui n'ait été indiquée dans nos rapports précédens. Le succès en avait, depuis long-temps, couronné l'usage, et il devenait inutile de chercher à faire mieux que ce qui déjà était fort bien. Aussi, sans entrer, à cet égard, dans des détails qui seraient nécessairement une répétition de ce que nous avons exposé dans nos comptes précédens, nous nous bornerons à dire que l'établissement de comités de vaccine, et de vaccinateurs d'arrondissement et de canton, auxquels les préfets ont fait remettre les listes des sujets à vacciner, que l'obligation à laquelle ces vaccinateurs ont été assujettis de faire par an plusieurs tournées, d'en prévenir huit jours à l'avance les desservans et les maires, de rapporter de ces derniers des certificats constatant le nombre et le résultat des vaccinations par eux pratiquées dans chaque commune, ont été des moyens employés avec avantage dans les départemens de l'Aude, de la Creuse, de la Meurthe, de la Dordogne, de la Haute-Saone, de la Drôme, du Var, du Jura, du Lot, de Saone-et-Loire, d'Eure-et-Loir, de Tarn-et-Garonne, de la Somme, de l'Allier, des Bouches-du-Rhône.

En général les opérations faites par ces vaccinateurs, ont été gratuites. Cependant il a paru nécessaire aux préfets de Lot-et-Garonne, du Lot, de la Dordogne, de la Corse, de la Meurthe, d'Eure-et-Loir, des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Saone, de la Creuse, de la Moselle, des Landes, de l'Aveyron, de la Seine-inférieure, de la Haute-Marne, de la Sarthe, de la Somme, du Doubs, d'accorder des indemnités au moyen desquelles les frais de déplacement pussent être remboursés à ces praticiens utiles et estimables, qui, à force de fatigue, de temps, et souvent de sacrifices pécuniaires, sont allés combattre la petite vérole jusque dans les hameaux les plus isolés de leurs arrondissemens.

Quelques-uns accordent des indemnités pécuniaires aux vaccinateurs des campagnes.

Ailleurs on a été fondé à croire que l'établissement de primes et de prix procurerait autant de bien qu'on en avait obtenu dans d'autres endroits par la distribution de quelques gratifications ; ainsi les préfets de la Charente, de l'Allier, de l'Indre, des Côtes-du-Nord, du Jura, du Morbihan, de Saone-et-Loire, ont cru devoir demander au Ministre d'être autorisés à promettre et à accorder des primes en raison du nombre des vaccinations pratiquées.

D'autre blissent des primes et des prix.

D'autres préfets, tels que ceux de la Seine, du Var, de la Seine-inférieure, des Hautes-Pyrénées, avaient cru qu'en décernant chaque année des médailles aux plus zélés vaccinateurs de leurs départemens, ils exciteraient parmi tous les gens de l'art une émulation qui pourrait amener l'extinction totale de la petite vérole ; mais le ministre a pensé que les médailles étant une récompense pour ainsi dire monumentale, portant l'effigie du souve-

Distribuent des livres de médecine et des instrumens de chirurgie.

rain, et ne devant être délivrées qu'en son nom par les dépositaires immédiats de son autorité, c'était exposer ce genre de récompense à perdre la valeur qu'y attache l'opinion, si chaque préfet pouvait en multiplier la distribution dans sa préfecture. Mais, tout en se réservant le droit exclusif de décerner des médailles, le Ministre n'a pas voulu priver les préfets d'un moyen qui pouvait être si utile, et S. Exc. a consenti qu'en place des médailles, les préfets accordassent aux gens de l'art qui les auraient le mieux secondés, des livres de médecine ou des instrumens de chirurgie. Par ce moyen, le but d'utilité publique a été atteint, et les droits de l'autorité supérieure ont été conservés dans leur plénitude.

Quelques-uns sont forcés de prendre des mesures coercitives,

C'était beaucoup, sans doute, de donner des encouragemens aux personnes qui s'occupaient de propager la vaccine et d'employer toute espèce de moyens d'invitation et de persuasion, pour amener les parens à faire vacciner leurs enfans. Mais il est des départemens où la voix de la raison a été entendue sans effet, et où des mesures légèrement coercitives ont dû être nécessairement employées. Ainsi le préfet de la Corse a menacé de prendre contre les chefs de famille qui ne présenteraient pas leurs enfans aux vaccinateurs cantonaux, les mesures que prescrit la salubrité publique : ainsi le préfet du Lot a ordonné que les noms des parens qui se refuseraient à laisser vacciner leurs enfans, seraient inscrits sur un registre; que ces mêmes parens seraient en même temps éloignés de tous les établissemens et emplois publics, privés de toute participation aux fonds de non-valeurs

Contre les chefs de famille qui ne feraient pas vacciner leurs enfans.

et autres secours accordés par le gouvernement; enfin, que dans le cas où ces mêmes enfans auraient ensuite la variole, les frais résultant des mesures de police et de salubrité, prises pour les isoler et empêcher la contagion, devraient être à la charge des familles.

Ils les privent des secours accordés par le gouvernement.

Ailleurs et toujours conformément aux ordres du Ministre, l'admission dans les établissemens publics, de charité et d'instruction, a été soigneusement interdite aux enfans qui ne pouvaient pas présenter de certificats de vaccination. C'est ce qui a eu lieu dans les départemens de la Seine-inférieure, de la Meurthe, du Jura, du Var, et de la Haute-Saone. Nous ajouterons qu'à Nantes, les dames de la Société maternelle ont exigé des mères que leurs enfans fussent vaccinés, sous peine de ne recevoir d'elles aucune gratification. Quelques préfets, savoir, ceux de ces deux derniers départemens et ceux du Lot, de Saone-et-Loire, de Tarn-et-Garonne, de la Haute-Marne, n'ont pas cru qu'il y eût de meilleur moyen pour arrêter les progrès d'une épidémie variolique commençante, que de charger les maires des communes et les curés ou desservans, de prévenir les sous-préfets de l'apparition des premiers symptômes de la contagion, afin qu'à leur tour ils pussent envoyer sur le point menacé un vaccinateur chargé de s'opposer, par des vaccinations nombreuses, aux ravages de ce fléau. En même temps il a été défendu aux pères, mères, tuteurs, parens, maîtres, de conduire dans les églises et lieux publics, ou de laisser sortir dans les rues, un enfant atteint de la petite vérole, jusqu'à ce que les croûtes

Ils mettent à la charge des familles les frais de séquestration des sujets qui ont la variole.

Ils refusent l'admission des enfans non vaccinés dans les établissemens publics d'instruction et de charité.

Ils envoient des gens de l'art pour pratiquer des vaccinations dans les lieux où la petite vérole vient à paraître.

Ils défendent de laisser sortir dans les rues et de conduire dans les lieux publics des enfans porteurs de croûtes de petite vérole.

fussent entièrement tombées. On a même porté la précaution jusqu'à faire placer à la principale entrée de la maison infectée, un crêpe ou fanion noir, pour annoncer au public qu'il ait à fuir la contagion. Cette mesure avait été adoptée par M. le maire de la ville d'Arles; mais il s'est plaint que depuis qu'on avait enlevé ces signaux, la contagion s'était montrée de nouveau, et avait fait des progrès.

Ils font placer des signes sur les maisons infectées de cette contagion.

MM. les sous-préfets ont exécuté avec beaucoup d'exactitude les arrêtés dont nous venons de faire mention. Peu ont eu besoin d'y ajouter des dispositions particulières : nous dirons cependant que quelques-uns, comme ceux de Poitiers et de Narbonne, ont assisté aux vaccinations publiques pratiquées gratuitement dans les divers cantons de leurs arrondissemens.

MM. les sous-préfets suivent l'impulsion qui leur est donnée par les préfets.

Les conseils généraux des départemens n'ont pas négligé dans leurs sessions de s'occuper des moyens de propager la vaccine. Ceux de la Drôme, de la Dordogne, des Hautes-Alpes, ont pensé qu'il était indispensable que, dans des pays coupés par de nombreuses chaînes de montagnes, et où par conséquent les moyens de communication sont très-difficiles, des fonds particuliers fussent faits pour indemniser les gens de l'art chargés de porter gratuitement la nouvelle inoculation dans les diverses parties de ces préfectures. Les conseils ont, en conséquence, demandé au Ministre à être autorisés à disposer des sommes convenables pour cet objet.

Les conseils généraux de département montrent le même zèle.

Ailleurs, comme dans les départemens de l'Aveyron,

du Pas-de-Calais, de la Creuse, d'Eure-et-Loir, de Tarn-et-Garonne et du Var, les conseils généraux ont porté sur le budget des dépenses nécessaires et obligées de leurs départemens, des sommes particulières pour les encouragemens à accorder aux plus zélés propagateurs de la vaccine.

Ils votent sur leurs budgets des sommes particulières pour encourager cette pratique.

Les maires, plus rapprochés par leurs fonctions de toutes les classes de citoyens, ont ajouté aux mesures prises par les préfets et sous-préfets, des dispositions qui en ont assuré le succès. C'est ainsi que les maires des communes de Honfleur, Marly et Fontainebleau, ont adressé à leurs administrés des proclamations pour les inviter à faire vacciner leurs enfans, et à éloigner d'eux le fléau de la petite vérole qui les menaçait. Nous avons appris également par notre laborieux correspondant M. *Giret-Dupré*, médecin à Rouen, que M. le maire de Sotteville avait, par un arrêté spécial, défendu aux habitans de laisser sortir leurs enfans avant la chute des croûtes varioleuses. En même temps, il a rappelé aux maîtres de pension qu'ils ne devaient point recevoir d'enfans qui n'eussent pas été vaccinés, s'ils n'avaient pas eu la petite vérole. Enfin, M. le maire de la ville d'Agde, département de l'Hérault, a fait séquestrer dans l'hôpital de cette ville un conscrit génois qui y avait apporté la petite vérole. Il n'a permis sa sortie de l'hôpital qu'après que ses habits et son linge ont été désinfectés, et que toutes ses croûtes ont été tombées.

Efforts des maires.

Les bureaux de bienfaisance ont rivalisé de zèle pour remplir les intentions exprimées dans les arrêtés des

Zèle des bureaux de bienfaisance.

administrations supérieures. Ceux des départemens du Var, du Jura, de la Dordogne et de l'Aude, n'ont voulu admettre aux distributions de secours aucun individu qui ne justifierait pas, par un certificat, que lui et ses enfans ont été vaccinés, ou ont eu la petite vérole; et dans les départemens de la Somme et de la Seine-inférieure, les bureaux de bienfaisance ont accordé des secours extraordinaires, pendant le temps du travail de la vaccine, aux familles qui, dociles à leur voix, soumettaient leurs enfans à cette méthode bienfaisante. C'est ce qui a été également pratiqué à Paris par les soins de M. le préfet du département, qui, quoique livré à tous les détails d'une administration très-étendue et très-compliquée, a cependant bien voulu se concerter à diverses reprises avec le Comité, et prendre, de concert avec lui, toutes les mesures possibles pour triompher des obstacles que les découvertes les plus utiles rencontrent dans le petit peuple des grandes villes.

Des administrations d'hospices,

Les administrations d'hospices n'ont pas montré moins d'empressement. Celles des départemens de la Gironde, du Rhône, de la Meurthe, de Seine-et-Marne,

Dans divers départemens;

ont pris les mesures nécessaires pour que les nouveau-nés fussent vaccinés avant leur départ pour la campagne, pour que le paiement des nourrices qui ne présenteraient pas, dans le délai prescrit, le certificat de vaccination de leurs nourrissons, fût suspendu.

A Bordeaux;

A Bordeaux, MM. les administrateurs ont eu soin que des leçons sur la vaccine fussent données aux élèves sages-femmes, afin que, de retour dans leurs foyers,

elles pussent la pratiquer avec toutes les lumières convenables.

A Paris, dans l'hôpital de la Maternité.

Sous ce rapport, le Comité ne doit point omettre tout ce qui a été fait à Paris par les soins du conseil général des hospices, dans celui de la Maternité, pour assurer le succès de la vaccine. Cette découverte éprouve encore quelquefois dans les campagnes l'opposition de l'ignorance, la force d'inertie de la prévention, et même les honteux calculs de la cupidité. Les sages-femmes, par l'exercice de leur profession, peuvent beaucoup contribuer à en répandre le bienfait. Vivant parmi les mères de famille, revêtues de leur confiance pour tout ce qui intéresse leur santé pendant la grossesse et après les couches, appelées à donner les premiers soins aux nouveau-nés, il leur est facile de faire sentir aux parens les avantages de la vaccination, et de les déterminer à y soumettre leurs enfans. Ces considérations n'ont point échappé au conseil général de l'administration des hospices civils, qui a pensé que cette pratique, entrant en quelque sorte dans l'ordre des devoirs de la sage-femme, devait devenir pour les mères un usage dont aucune ne voudra par suite se dispenser.

Ressources offertes par cet établissement pour la propagation de la vaccine.

C'est dans cette vue que, profitant de la ressource que lui offrent le grand nombre d'enfans abandonnés qui sont apportés à l'hospice, et la réunion des élèves sages-femmes qui y sont envoyées de leurs départemens, le conseil a organisé un cours de vaccination en faveur de ces élèves: il a pris tous les moyens pour que chacune d'elles pratiquât l'opération, suivît le développe-

ment des pustules, reçût les instructions convenables; et pour récompenser leur assiduité, pour exciter dans toutes une émulation aussi louable qu'utile, un prix a été décerné, à la fin de chaque année scolaire, à celle de ces élèves qui a le mieux répondu aux soins du professeur, qui a montré le plus d'intelligence à pratiquer l'opération, à suivre la marche de l'éruption, et à répondre aux examens qui ont été faits sur cette partie essentielle de l'instruction que l'on donne dans l'établissement. Depuis l'année 1812 jusqu'à la fin de celle 1814, trois cent cinquante-cinq élèves sages-femmes ont été exercées à la pratique de la vaccine, avec un zèle et une complaisance dignes de beaucoup d'éloges, par M. Pourcher, élève interne dans cette maison. On leur a fait connaître d'abord, par des leçons théoriques, les différentes manières de vacciner, les divers procédés pour recueillir et conserver le fluide vaccin, les caractères de la vraie et de la fausse vaccine; ensuite on les a admises à pratiquer elles-mêmes l'opération, à en suivre les progrès. Le Comité éprouve une véritable satisfaction à attribuer à M. Pourcher une partie des avantages que ces élèves sages-femmes disséminées sur divers points du royaume, ont répandus dans les campagnes où elles sont appelées à exercer leur pénible et respectable profession.

Les administrations militaires n'ont pu s'occuper de la vaccine en 1813 et 1814.

Les mouvemens des armées et les événemens extraordinaires qui ont eu lieu pendant les années 1813 et 1814, n'ont pas permis aux chefs de corps ni aux chirurgiens de troupes de s'occuper, d'une manière suivie,

de la vaccination des militaires; cependant nous devons au zèle éclairé de M. Serrières, médecin à Nancy, la mesure prise par M. le général Lacoste, en vertu de laquelle les soldats de la 4.e division militaire, qui n'avaient pas eu la petite vérole, devaient être vaccinés.

Cependant on a fait vacciner dans la 4.e division militaire.

Le Comité avait pensé depuis long-temps que le concours des ecclésiastiques était une des voies les plus sûres pour faire pénétrer la conviction dans les esprits encore indécis, pour aplanir les obstacles qu'une religion mal entendue opposait encore trop souvent aux progrès de la vaccine. Il s'est en conséquence adressé à M. le conseiller d'état administrateur général des cultes; et ce magistrat s'est empressé de recommander à tous les archevêques et évêques de France d'user de toute leur influence pour faire propager la vaccine dans leurs diocèses.

Concours des ecclésiastiques.

M. le Conseiller d'état directeur général des cultes invite les archevêques et évêques à ordonner aux curés de favoriser cette pratique.

MM. les archevêques de Bordeaux et de Besançon; MM. les évêques de Saint-Flour, Valence, Arras, Nancy, Bayeux, Coutances, Autun, Cambray, Mende; MM. les vicaires généraux de Strasbourg et Nantes, ont, en conséquence, adressé aux curés et desservans de leurs diocèses des circulaires, des lettres pastorales, des mandemens, dans lesquels ils leur rappellent que la voix du souverain pontife s'est prononcée en faveur de la vaccine, que désormais les immenses avantages de cette découverte ne peuvent plus être l'objet d'un doute, qu'il entre essentiellement dans les devoirs de la religion de conseiller aux peuples l'emploi des moyens que Dieu, dans son infinie bonté, leur a accordés pour

Plusieurs font des mandemens, lettres pastorales, circulaires.

les soustraire à la masse des maux dont ils sont environnés, que, par conséquent, ils doivent faire à leurs paroissiens des exhortations fréquentes sur cet objet important, et qu'ils doivent les leur répéter sur-tout quand ils présentent leurs enfans pour recevoir le sacrement de baptême.

Efforts des curés.

Parmi les curés qui ont le mieux répondu aux intentions de leurs supérieurs ecclésiastiques, nous citerons M. *Legoujard*, desservant de la paroisse de Lucy-sur-Eure, M. *Despielle-Laplace*, curé de Saint-Martial, M. *Marc*, curé à Feings, M. *Didelot*, curé à Gerbepal, MM. les curés de Bussang, Raon-aux-Bois et Honfleur. Tous ont prêché en chaire les avantages de la vaccine; plusieurs ont fait à leurs paroissiens des instructions simples et intelligibles sur cette découverte; et, en secondant le zèle des gens de l'art qui allaient porter gratuitement les bienfaits de la nouvelle inoculation dans leurs paroisses, ils ont complété tout ce que l'administration pouvait attendre de leur zèle et de leurs efforts.

Ils prêchent en faveur de la nouvelle inoculation.

Il n'y a pas aujourd'hui d'opposition de la part des gens instruits.

Le Comité peut aujourd'hui annoncer, d'une manière positive et absolue, qu'il n'a pas connaissance qu'un seul médecin ou chirurgien instruit soit opposé à la vaccine, et ne la pratique même lorsqu'il en trouve l'occasion. Des expériences nombreuses et variées faites dans toutes les circonstances de santé et de maladie, dans quelque saison, à quelque âge que ce soit, ont depuis long-temps porté la conviction dans les esprits. On est arrivé au point qu'un homme sensé ne peut plus, sans

appeler sur lui le ridicule, s'inscrire contre l'opinion devenue générale, et manifester une opposition qui n'aurait plus aucun motif.

Tous les médecins et chirurgiens l'ont adoptée.

Dans cet état de choses, on peut assurer que tous les gens de l'art que leur âge, leur position, leurs rapports, ont mis à même de s'occuper de la vaccine, l'ont fait avec un soin, une activité, un désintéressement dignes en général des plus grands éloges. Les autorités locales se sont plu à rendre à plusieurs la justice qu'ils méritaient. C'est ainsi que les maires et adjoints de la commune de Charbuy (Yonne) ont déclaré que M. *Retif*, chirurgien à Sens, y avait propagé la vaccine avec le plus absolu dévouement; que M. le sous-préfet de Saint-Félix a informé M. le préfet de la Haute-Garonne, que M. *Latour*, chirurgien à Saint-Félix, avait parcouru, à plusieurs reprises, quarante-sept communes en 1813; qu'il y avait combattu de toutes ses forces les obstacles sans nombre qu'il avait rencontrés, et que dans beaucoup d'endroits il avait été assez heureux pour les surmonter.

Quelques-uns se sont particulièrement distingués.

Il en a été de même de M. *Barailon*, médecin à Chambon, département de la Creuse. Il a pratiqué ses vaccinations dans quarante-cinq communes, tant de son département que de ceux de la Haute-Vienne, et de l'Indre: par-tout ses opérations ont non-seulement été gratuites, mais encore il a fait des sacrifices pécuniaires nombreux pour transporter d'une commune dans une autre les enfans vaccinés dont la matière devait lui servir pour la chaîne de ses opérations.

M. *Hérault*, officier de santé à Sapt, nous a paru avoir également des droits à être cité honorablement dans ce rapport. Il a vacciné publiquement ses huit enfans ; et son exemple a puissamment contribué à détruire les obstacles que son zèle avait rencontrés.

Nous ferons également une mention toute particulière de M. *Ané*, chirurgien à Paris, qui depuis l'année 1801 n'a cessé, par une succession non interrompue de sujets vaccinés, de seconder le zèle de plusieurs praticiens de Paris, et même des départemens. Le Comité se plaît à reconnaître qu'il a été l'un des plus ardens propagateurs de la vaccine dans la capitale ; et, à cet égard, il ne peut donner trop d'éloges à un zèle que l'âge et une profession très-fatigante n'ont jamais ralenti.

Enfin les conseils généraux des départemens de Seine-et-Marne et du Tarn, ont, dans leurs assemblées générales, rendu une justice éclatante, le premier au dévouement, à l'activité, au désintéressement avec lesquels M. *Gallot*, médecin à Provins, a vacciné pendant l'année 1813 près de deux mille indigens ; le deuxième, à la constante sollicitude de M. *Rigal*, chirurgien à Gaillac, qui s'est de nouveau rendu digne des bontés et de la bienveillance du Ministre.

Nous n'omettrons pas de consigner ici le trait suivant, qui nous a été communiqué par une des autorités supérieures du département du Gard. M. *Boissière*, médecin à Saint-Hippolyte, a vacciné, en 1813, soixante-trois enfans dans la commune de Durfort. Les pères de famille

voulurent lui payer ses honoraires ; il les refusa, malgré leurs instances réitérées, et ne voulut d'autre récompense du service qu'il venait de leur rendre, que d'obtenir d'eux qu'ils prendraient soin d'un jeune orphelin dans le plus absolu dénuement, et qu'il avait vacciné avec les autres enfans du village.

Zèle des personnes étrangères à l'art de guérir.

Ces actes de dévouement ont eu lieu également de la part de quelques particuliers. Ainsi M. *Lanoix*, conservateur du dépôt d'Orléans, nous a mandé que M. *Bazonnière* à Pierrefite, M.me *de Brady* à Rebrechien, M.me *de S.t-Hilaire* en Sologne, étaient parvenus à expulser du territoire où leurs propriétés sont placées le terrible fléau de la petite vérole.

Il en a été de même de M. le marquis *de la Bretesche*, qui, non-seulement a été porter la vaccine dans diverses communes des départemens de la Vendée, de la Loire-inférieure et de Maine-et-Loire, mais qui encore, pour s'opposer aux ravages d'une petite vérole épidémique qui menaçait de pénétrer dans le canton de Tiffauges, a rassemblé dans son château de Couboureau un nombre considérable d'individus qu'il a vaccinés.

Exemples remarquables, ajouterons-nous avec M. *Lanoix*, qui pourraient être si aisément suivis par les divers propriétaires riches qui habitent leurs campagnes la plus grande partie de l'année, et auxquels la fortune donne tant d'influence sur l'esprit du peuple !

Tel est l'exposé sommaire de toutes les mesures qui, à notre connaissance, ont été prises en 1813 et 1814 pour répandre en France la pratique de la vaccine.

Voyons maintenant quels ont été les résultats de ces mesures. Nous en puiserons les détails dans la correspondance entretenue avec le Comité par ses collaborateurs des départemens, et dans ses propres expériences.

II.e DIVISION.

PARTIE MÉDICALE.

Régularité constante de la vaccine.

LE caractère essentiel de la vaccine, celui que le Comité a constamment reconnu, est la régularité de sa marche. Toutes ses périodes sont marquées par des phénomènes presque invariables : tous s'enchaînent, avons-nous dit dans nos rapports précédens, par une série successive de symptômes tellement coordonnés, qu'ils semblent être dans la dépendance les uns des autres; et lorsque aucune maladie intercurrente ne vient en troubler le cours, on la voit se développer avec cette invariable uniformité, sur la description de laquelle il est inutile de revenir.

Retard dans le développement du travail.

Quelquefois cependant le premier travail ne paraît point à l'époque à laquelle il a coutume de se montrer ; il éprouve un retard plus ou moins long ; mais ensuite il marche avec sa régularité habituelle, ne présente d'autre différence qu'un retard de quelques jours, et se termine toujours dans le même espace de temps.

Exemples : Du 5.e

Ainsi M. *Madin*, médecin à Verdun, a vu le travail commencer le cinquième jour ; M. *David*, médecin à Andresy,

Andresy, le septième ; M. *Rouger*, médecin au Vigan, le huitième ; M. *Rigal*, chirurgien à Gaillac, le dixième ; M. *Giret-Dupré*, médecin à Rouen, le douzième ; M. *Morlanne*, chirurgien à Metz, le vingtième ; M. *Serrières*, médecin à Nancy, les quinzième et vingt-cinquième jours, sans que ce retard dans le premier développement ait influé sur la marche ultérieure de la vaccine. Au 25.e jour.

Quelquefois aussi certains individus opposent à la contagion de la vaccine une résistance qu'on pourrait appeler insurmontable, si, en médecine, on pouvait affirmer que, pour avoir impunément bravé plusieurs fois les atteintes d'une maladie, on est assez heureux pour y être désormais inaccessible. Mais l'expérience prouve que si quelques individus ont paru rebelles à contracter la vaccine qui leur avait été inoculée plusieurs fois, c'est qu'ils n'étaient point alors dans les dispositions convenables à être affectés de cette contagion, et que plus tard ces dispositions venant à se développer, la maladie se déclare, et parcourt ses périodes comme si aucun essai n'avait été tenté précédemment : c'est ce que prouvent les faits suivans. Résistance à contracter la vaccine. Elle n'est point insurmontable.

M. *Pilastre*, propriétaire à Cheffes, nous a mandé que, sur dix-neuf sujets, la vaccine ne s'était déclarée qu'à la deuxième vaccination ; M. *Pignot*, médecin à Issoudun, rapporte deux exemples de succès à la troisième ; M. *David* d'Andresy, et M. *Chollet* de Crécy, à la quatrième. Le cas le plus extraordinaire est celui qui nous a été communiqué par notre illustre fondateur M. le duc *de la Rochefoucauld*, dont le nom, déjà plusieurs

fois répété dans cette enceinte lors de ces solennités qui nous y ont réunis, peut l'être toujours avec intérêt et reconnaissance toutes les fois qu'il s'agit du bien public, de vues utiles, d'actes de bienfaisance. M. *de la Rochefoucauld* donc nous a informés qu'un élève de l'école des arts et métiers de Châlons-sur-Marne, école dont il est l'administrateur, avait été vacciné vingt-deux fois sans succès. A force de sollicitations, le chirurgien de l'école parvint à le vacciner de nouveau, et obtint la récompense de sa persévérance, puisqu'à cette vingt-troisième fois sept beaux boutons vaccins se développèrent. Il en est donc, sous ce rapport, encore de la vaccine comme de la petite vérole ; et si *la Condamine* a dit que ceux-là seuls étaient exempts de cette contagion, qui ne vivaient pas assez pour en être atteints, nous pouvons dire, nous, qu'il n'y a d'individus qui ne contractent pas la vaccine, que ceux qu'on ne vaccine pas assez souvent pour qu'enfin elle se développe sur eux.

Enfant qui contracte la vaccine à la 23.e vaccination.

Nous n'insisterons pas davantage sur ces très-légères irrégularités ; nous nous bornerons à considérer l'action intérieure, le mouvement intestin que le stimulus vaccinal imprime à l'économie. Cette action est bien évidemment prouvée par les éruptions qui se manifestent loin des piqûres, par les changemens qui arrivent dans certains individus faibles et dans certaines maladies. C'est sur cette action, que nous appelons l'attention des médecins, comme la seule partie de la doctrine de la nouvelle inoculation qui puisse aujourd'hui offrir un intérêt nouveau.

L'action intérieure de la vaccine doit être l'objet de l'attention des médecins.

Cette action se manifeste,

Ainsi M. *Barailon*, médecin à Chambon, et M. *Rieffel*, chirurgien à Dampierre, ont vu des boutons vaccins se développer chez divers enfans sur les épaules, l'omoplate et les lombes. Ce dernier en a inoculé la matière, qui a rendu une vaccine régulière sans éruption. Dans d'autres cas, comme ceux qui ont été observés par MM. *Rigal* de Gaillac, *Madin* de Verdun, ces éruptions n'avaient point le caractère de la vaccine; c'étaient des boutons disséminés, sans rougeur, qui se terminaient sans suppuration, et dont la marche n'influait en aucune manière sur la santé des individus qui en étaient couverts.

1.° Par les éruptions de boutons loin des piqûres.

La matière en est inoculée, et rend la vaccine sans éruption.

Ces éruptions peuvent aussi ne point avoir le caractère vaccinal.

Quelques-uns de nos correspondans, au contraire, comme MM. *Raynal*, médecin à Bourges, et *Sauvaire*, du département de l'Hérault, ont vacciné, par plusieurs piqûres, des enfans sur lesquels il ne s'est développé aucun bouton. Mais à l'époque ordinaire du premier travail, ils ont eu des mouvemens de fièvre très-marqués; l'infection générale paraît avoir eu lieu de la manière la plus manifeste, sans qu'on ait observé aucun travail local. M. *Raynal* a fait à ce sujet une double expérience, tout-à-fait concluante. Il a d'abord revacciné, à plusieurs reprises, l'enfant sur lequel il avait observé ces signes d'infection générale. Ces opérations n'ont amené aucun résultat : ensuite il lui a inoculé la petite vérole, qui n'a pas offert plus de développement que les vaccinations répétées. La vaccine a donc offert, dans ce cas, une analogie nouvelle avec la petite vérole : comme elle, son insertion a produit dans l'économie un mouvement in-

Cette action peut avoir lieu sans causer d'éruption même aux piqûres.

Expérience très-remarquable.

testin qui l'a mise hors des atteintes de la petite vérole; de même que la fièvre varioleuse de Sydenham, la fièvre vaccinale a suffi, sans éruption, pour empêcher cet enfant de contracter la vaccine, et pour le préserver de la petite vérole.

2.° Par le changement qu'elle produit dans la santé d'individus atteints de maladies diverses.

Mais c'est principalement dans les nombreuses maladies du système lymphatique, et chez les sujets de santé languissante, que l'on a eu de fréquentes occasions d'apprécier l'influence que la vaccine exerce sur la vitalité.

Il n'est pas, comme nous l'avons dit les années précédentes, de praticien qui, après en avoir été d'abord témoin, pour ainsi dire, involontaire, n'ait cherché ensuite à la développer, cette action, lorsque les moyens ordinaires de combattre ces affections étaient devenus inutiles, ou lorsqu'il s'agissait de les attaquer par un agent nouveau, qui pouvait, à l'instar d'un ferment, donner une activité toute particulière aux individus. Il est d'observation que toujours ces effets salutaires ont été dus à la grande quantité de boutons vaccins développés, ou à une suppuration longue et abondante du peu de boutons développés, ou à ces deux causes réunies.

Croûtes laiteuses.

Ainsi M. *Salles*, médecin à Valognes, nous a mandé qu'une loupe de la grosseur d'une forte noix, située à la partie antérieure du bras gauche d'une fille de seize ans, avait été détruite par la suppuration qui s'y était établie après plusieurs mouchetures vaccinales. MM. *Pignot*, médecin à Issoudun, *Galeron* à l'Aigle, *Barailon* à Chambon, *Serrières* à Nancy, *Grandclaude* à Remiremont,

Morlanne, chirurgien à Metz, *Teyssier* à Larmes, et *Troussel*, curé à Chambray, ont vacciné des enfans couverts de croûtes laiteuses, qui ont bien manifestement cédé au stimulus de la vaccine, et à une suppuration plus ou moins longue qui a eu lieu aux piqûres. M. *Sauvaire*, médecin à Meze, a eu occasion de vacciner, sur les deux épaules, un sujet attaqué de la teigne, qui a été guérie par suite de la suppuration prolongée des boutons vaccins développés sur cette partie. Teigne.

Les affections dartreuses ont également éprouvé cette influence salutaire. MM. *Serrières*, médecin à Nancy, *Postel* à Montmirail, *Barailon* à Chambon, *Vanaque*, desservant à Remy, nous en ont rapporté des exemples. Nous devons citer, d'une manière toute particulière, les suivans, comme les plus propres à mettre cette vérité dans tout son jour. M. *Bonnet*, officier de santé à Graulhet, donnait des soins à un enfant de trois ans, qui portait depuis long-temps une dartre assez considérable aux environs de l'épaule. Plusieurs piqûres furent faites autour de cette dartre, qui disparut entièrement après que la vaccine eut parcouru toutes ses périodes. M. *Sauvaire* de Meze a eu occasion de faire la même observation sur une dartre située à la jambe, et dont la guérison complète a été obtenue par suite d'une longue suppuration de la dartre elle-même, sur la surface de laquelle la vaccine avait été inoculée. Dartres.

Dans le nombre des faits que nous ont rapportés, sur l'action de la vaccine contre les scrofules, les engorgemens froids des glandes, les ophtalmies chroniques re- Effets des piqûres multipliées sur les parties malades.

belles, MM. *Manoury* de Vernon, *Serrières* de Nancy, *Faivre* de Saint-Lamain, *Pignot* d'Issoudun, *Chollet* de Crécy, *Morlanne* de Metz, *Montain* de Lyon, *Yves* de Montluçon, *Rigal* de Gaillac, nous avons pu nous convaincre que c'est toujours en augmentant l'énergie par la multiplicité des piqûres, et en provoquant une suppuration abondante des boutons vaccins développés sur les parties malades ou dans leur voisinage, que l'amélioration observée a été obtenue. Nous nous bornerons à rapporter les observations suivantes, qui nous ont paru les plus propres à confirmer cette vérité de pratique.

Courbure de la colonne vertébrale.

M. *Sauvaire*, médecin à Meze, fut consulté pour un enfant de six ans, pâle, décoloré, ne pouvant ni marcher, ni se soutenir sur les jambes. La colonne vertébrale, déviée dans la région lombaire, offrait une déformation angulaire qui rendait suffisamment raison de la paralysie survenue. M. *Sauvaire* se disposait à traiter cette affection vertébrale selon la méthode de *Pott*, lorsqu'il apprit que cet enfant n'avait pas été vacciné. Il pensa que la vaccine pourrait, non pas, peut-être, remplacer le moxa, mais au moins y préparer ce malheureux enfant. En conséquence, il le vaccina par huit piqûres pratiquées de chaque côté de la colonne épinière. Il en résulta seize boutons très-rapprochés les uns des autres, dont la suppuration fut entretenue pendant trois mois. Au bout du premier mois, l'enfant avait repris l'usage de ses jambes, dont la force et la vigueur se sont progressivement accrues.

Fait très-remarquable de seize boutons vaccins.

M. *Tournay* de Vezelise rapporte qu'une femme âgée de trente-trois ans, paralysée au bras gauche depuis un an, et ayant la plénitude de toutes ses facultés intellectuelles, avait été traitée infructueusement de cette maladie par tous les moyens connus. Comme elle n'avait pas eu la petite vérole, M. *Tournay* la vaccina sur le bras malade, par trente piqûres. Les boutons se développèrent avec régularité, la fièvre vaccinale fut vive, la suppuration longue et abondante, et la malade recouvra ensuite la liberté et le mouvement de ce bras paralysé.

Paralysie.

Trente boutons.

M. *Gaurel*, médecin à Briatexte, a fait la même expérience sur une jeune fille de quatorze ans, attaquée d'un rhumatisme aigu. Il multiplia les piqûres sur les articulations et les points les plus douloureux. Il se développa presque autant de boutons qu'il avait fait de piqûres ; la plupart d'entre eux ont suppuré, et une parfaite guérison a été la suite de l'emploi de ce moyen.

C'est sur-tout contre les engorgemens scrofuleux que plusieurs praticiens ont fait un usage éclairé et vraiment médical du stimulus vaccinal. M. *Perreul*, chirurgien à Moulins, a guéri un enfant de quatre ans d'une ophtalmie rebelle, par la suppuration de trente-huit boutons vaccins développés derrière les oreilles, aux bras et à la nuque.

Scrofules.

M. *Sebe*, chirurgien à la Beyssonie, rapporte qu'un enfant de trois ans et demi, qui ne marchait pas encore, dont les lèvres, les ailes du nez et une partie de la figure étaient gonflées et couvertes de ces croûtes melli-

Neuf boutons.

formes et de ce gonflement violet et luisant qui caractérise si bien l'affection scrofuleuse, fut vacciné par douze piqûres. Neuf boutons se développèrent. Quelques-uns, excoriés par le tissu d'une chemise grossière, suppurèrent pendant plus d'un mois; l'enfant, ensuite, marchait seul, les croûtes étaient tombées, et tout annonçait une guérison prochaine, qu'on ne pouvait attribuer qu'à l'action de la vaccine, puisque c'était le seul moyen qui avait été employé.

Vingt-cinq boutons.

M. *Bonnet*, chirurgien à Graulhet, a pratiqué trente piqûres sur un enfant de treize ans, qui portait depuis long-temps un engorgement considérable à la parotide gauche. Il dissémina ses piqûres sur le bras gauche, sur le côté gauche de la colonne vertébrale, et autour de la tumeur elle-même. Vingt-cinq boutons se développèrent et suppurèrent long-temps. Le résultat de cette pratique fut l'entière disparition de l'engorgement glandulaire.

M. *Lavenere* de Tarbes cite l'observation d'un enfant de trois ans qui portait au cou, depuis six mois, une glande dure et indolente du volume d'un petit œuf de

Six boutons.

poule. On fit autour de cette tumeur quatre piqûres et deux sur la tumeur elle-même. Une inflammation vive et la fièvre furent le résultat de cette opération, et l'engorgement diminua insensiblement, puis enfin disparut.

M. *Labouisse*, médecin à Cahors, a appliqué une croûte vaccinale pulvérisée sur un ulcère scrofuleux, qu'une fille de onze ans portait depuis plus d'un an sur la branche droite de la mâchoire inférieure, et pour

lequel on lui avait fait plusieurs remèdes infructueux. Deux ou trois jours après cette application, il se manifesta une inflammation assez considérable, l'ulcère se détergea, et au bout d'un mois il fut parfaitement cicatrisé.

M. *Raynal*, médecin à Bourges, avait fait subir, sans avoir obtenu le moindre succès, un traitement anti-scrofuleux à un enfant qui portait autour du cou des glandes prêtes à s'ulcérer : M. *Raynal* fit sur la tumeur un très-grand nombre de piqûres ; presque toutes furent suivies de boutons ; l'enfant eut une fièvre considérable, avec des symptômes alarmans. Au bout de huit jours, tout cet orage se calma ; les glandes, qui déjà avaient sensiblement diminué dans le temps de l'irritation, se sont dissipées, et l'enfant jouit de la meilleure santé.

Cette maladie est devenue rare dans les lieux où l'on a beaucoup vacciné.

Ces observations sur l'action de la vaccine contre les scrofules, observations auxquelles nous pourrions facilement en ajouter d'autres, se trouvent confirmées par des remarques faites en grand dans des établissemens publics, et même dans des contrées entières. Selon le rapport de M. *Serrières*, médecin à Nancy, on s'aperçoit à l'hospice des orphelins de cette ville que plusieurs scrofuleux ont trouvé leur guérison dans la vaccine, et qu'un grand nombre d'autres ont éprouvé un changement notable dans leur organisation. Nous rapprocherons de cette remarque importante celles qui nous ont été communiquées par MM. *Rouger*, médecin au Vigan, et *Carron*, médecin à Annecy. De nouvelles recherches ont prouvé au premier de ces praticiens, que le vice

A l'hôpital de Nancy.

Au Vigan.

A Annecy.

scrofuleux endémique et très-répandu dans les contrées montagneuses du département du Gard, s'observe très-rarement aujourd'hui chez les sujets vaccinés dans leur premier âge, et qu'il agit avec moins d'intensité sur le très-petit nombre de ceux qui en sont affligés. Le second, M. *Carron*, nous a mandé qu'il continuait toujours à regarder la vaccine comme s'opposant au développement du vice scrofuleux; car il n'observe plus, dans une pratique assez étendue et disséminée dans un pays de montagnes, des traces aussi fréquentes de cette maladie.

Nos laborieux correspondans n'ont point borné à ces seules maladies l'application de la vaccine comme moyen curatif; son action sur les affections nerveuses a été également l'objet de leurs recherches.

Fièvres intermittentes.

Ainsi M. *Yves*, chirurgien à Montluçon, a obtenu la guérison de deux fièvres quartes dont étaient attaqués un enfant de quatre ans, depuis plus d'un an, et un jeune homme de dix-huit ans, en développant quatorze pustules vaccinales sur le premier, et vingt-deux sur le second. La suppuration s'est prolongée chez les deux sujets, et a amené la cure de cette maladie.

Mouvemens nerveux.

Le même praticien, et M. *Faivre*, médecin à Saint-Lamain, ont vu des mouvemens convulsifs guéris après l'action de la vaccine.

Les faits les plus curieux que nous ayons pu recueillir sur cet objet, sont les suivans. Nous devons la connaissance du premier à M. *Raynal*, médecin à Bourges. Un jeune homme âgé de vingt-cinq ans, tourmenté

périodiquement par une névralgie maxillaire, l'avait combattue par une infinité de moyens dont l'emploi avait été constamment inutile. M. *Raynal* le vaccina par vingt piqûres sur le trajet du nerf maxillaire. Elles furent suivies d'une éruption et d'une suppuration abondante qui dura un mois. Depuis cette époque, cette névralgie est totalement dissipée.

Névralgie maxillaire.

M. *Lavenere* de Tarbes cite l'observation d'un enfant de sept ans qui, depuis trois mois consécutifs, éprouvait à chaque renouvellement de lune des attaques bien marquées d'épilepsie. On le vaccina à la nuque par six piqûres. Quatre boutons se développèrent ; la fièvre et l'inflammation furent vives, la suppuration prolongée, et depuis sept ou huit renouvellemens de lune, époque à laquelle nous avions connaissance de cette observation, l'enfant n'avait plus eu d'accès. Il en a été de même d'un enfant de cinq mois, qui, depuis sa naissance, éprouvait, au moins deux fois par jour, une roideur générale, véritablement tétanique, qui se terminait par une sueur abondante à la tête. M. *Rouger*, médecin au Vigan, le vaccina, et eut la satisfaction d'opérer sa guérison.

Attaques d'épilepsie.

Deux exemples.

Ce même observateur a procuré une amélioration sensible à une fille de huit ans sourde-muette, affligée de cette maladie nerveuse connue sous le nom de danse de Saint-Guy, en lui pratiquant quatre piqûres à chaque bras, et cinq de chaque côté des vertèbres cervicales. Toutes réussirent et déterminèrent une espèce de crise qui diminua la violence de ces accès nerveux.

Danse de Saint-Guy.

Deux exemples.

Boutons nombreux.

M. *Rigal* de Gaillac a été aussi heureux dans un cas semblable. Une petite fille, âgée de sept ans, était traitée, depuis un mois, d'une danse de Saint-Guy : on lui avait administré, sans aucun succès, les bains, les antispasmodiques, l'opium, le kina. M. *Rigal* la vaccina par douze piqûres, huit sur le trajet de la colonne vertébrale, et quatre à la face interne des poignets. Dix boutons se développèrent. Le neuvième jour l'enfant fut saisi d'une fièvre très-vive, qui dura plus de quarante heures. Pendant ce temps les mouvemens nerveux ont disparu, et ne se sont pas reproduits depuis cette époque.

Chlorose. L'influence salutaire de la vaccine a été également observée dans divers cas de chlorose, où tout le système languit, où les règles ne peuvent paraître, parce que les individus manquent de l'énergie vitale nécessaire à leur première éruption, où, enfin, il faut un accroissement d'action pour en déterminer la sortie. MM. *Pignot* d'Issoudun, et *Troussel* de Chambray, nous ont rapporté des exemples qui prouvent qu'après le travail de la vaccine, des jeunes filles, jusqu'alors tourmentées de cette maladie, en ont été guéries, et ont commencé à être réglées. Dans une circonstance pareille, M. *Yves* de Montluçon vaccina, par vingt piqûres, une fille de dix-huit ans, qui, depuis deux ans, était traitée infructueusement de cette maladie. Dix-huit boutons se développèrent. La fièvre fut vive pendant trois jours; mais, à dater de ce mouvement fébrile, bien évidemment produit par le travail vaccinal, les menstrues se sont établies de la manière la plus régulière.

Nous terminerons ce que notre correspondance nous a fourni de renseignemens précieux sur la partie qu'on peut nommer thérapeutique de la vaccine, en rappelant que des enfans atteints de coqueluche ont éprouvé une amélioration marquée pendant et après le cours de la vaccine. MM. *Serrières* et *Troussel* nous en ont rapporté des exemples. Nous ne citerions même pas le suivant, si nous n'y trouvions une analogie frappante entre la manière d'agir de la vaccine et de la pommade d'Authenrieth. M. *Sauvaire*, médecin à Meze, rapporte qu'un jeune enfant, atteint d'une coqueluche qui l'avait rendu bouffi et œdémacié, en a été guéri par le développement de cinq boutons vaccins à la région épigastrique. Coqueluche.

En rapprochant toutes ces observations, le Comité n'a point prétendu qu'on dût en conclure que la vaccine fût un remède universel. Il n'a eu d'autre but que de donner des preuves nouvelles en faveur d'une opinion qu'il a depuis long-temps émise, qui a été adoptée par des praticiens très-célèbres; savoir, que le mouvement imprimé à toute l'économie par le travail vaccinal, peut la modifier au point de donner une action nouvelle aux solides affaiblis, et une impulsion salutaire aux fluides stagnans. Il a considéré cet ébranlement comme une crise artificielle dont le hasard nous a, pour ainsi dire, rendus maîtres, et dont on peut retirer les plus grands avantages, si on sait le provoquer avec prudence et discernement. Juste appréciation de ces effets salutaires.

L'amélioration observée dans tous ces cas, est donc due à la vaccine, considérée comme cause d'une irritation

prolongée, d'un travail qui parcourt des périodes marquées, qui allume de la fièvre, qui accélere la circulation, qui procure une suppuration plus ou moins longue, qui, en un mot, change l'état habituel du corps, et non pas à la vaccine considérée simplement comme le préservatif de la petite vérole. Nous redirons donc ce que nous avons déjà fait connaître dans nos rapports précédens, et ce que nous ne pouvons pas trop redire; savoir, que ces effets salutaires ont été obtenus par suite de l'action développée dans l'économie, en conséquence du stimulus vaccinal; que très-certainement une autre action pareille aurait produit les mêmes effets; et qu'à cet égard, on ne manque pas d'exemples que la petite vérole elle-même a procuré, par la même raison, chez certains sujets, des améliorations de santé aussi remarquables, et souvent même beaucoup plus sensibles que celles que nous avons rapporté avoir été la conséquence du développement de la vaccine.

Ainsi, gardons-nous d'attribuer à la vaccine, considérée seulement comme préservatif de la petite vérole, des vertus curatives d'autres maladies. En cherchant à accroître ses propriétés, nous nous exposerions à la faire considérer, pour ainsi dire, comme une panacée universelle; nous appellerions sur elle l'arme si puissante du ridicule.

3.° Contre-épreuves. Mais un effet qu'on ne peut contester à la nouvelle inoculation, et qui lui est propre, c'est la faculté qu'elle imprime à l'individu sur lequel elle a été pratiquée, de résister à l'infection de la petite vérole, soit que cette

contagion soit inoculée, soit que le vacciné ait, avec son foyer, les rapports de contact les plus intimes, les plus immédiats, soit enfin que, disséminés dans l'atmosphère, les miasmes l'enveloppent de toute part, s'introduisent par l'air dans ses poumons, par les alimens dans son estomac, et par la peau dans tout son système absorbant.

Ces trois modes d'infection ont été tentés sur des sujets précédemment vaccinés; et toujours ces sujets ont résisté à ces contre-épreuves.

Par inoculation.

MM. *Morlanne*, chirurgien à Metz, *Geneuil*, du département de la Charente-inférieure, MM. *Murat* et *Miramond* du département du Tarn, ont inoculé la petite vérole à des enfans qu'ils avaient précédemment vaccinés. Cette expérience n'a amené d'autre résultat que la prompte dessiccation des piqûres d'insertion.

Cinq fois répétée sur le même sujet.

M. *Lavenère*, médecin à Tarbes, n'a pas craint de soumettre cinq fois son fils, précédemment vacciné, à la même contre-épreuve par l'inoculation variolique.

Par l'application du pus de petite vérole sur une ulcération.

Enfin M. *Yves*, chirurgien à Montluçon, a appliqué sur une ulcération survenue à la jambe d'un enfant précédemment vacciné, un plumasseau chargé de pus de petite vérole. Il l'a maintenu en contact, avec cette ulcération, pendant plusieurs jours, et n'a développé ni pustules varioliques locales, ni aucun signe d'infection générale. Cette expérience a paru au Comité, et doit paraître à tous les praticiens, d'autant plus remarquable, qu'on sait avec quelle promptitude l'absorption de certaines substances médicamenteuses se fait par les surfaces

ulcérées, avec quelle rapidité certaines contagions se développent sur les individus atteints d'ulcères qui ne sont pas en contact avec leur foyer.

Par cohabitation.

Dans d'autres circonstances, on a établi la communication la plus immédiate entre des individus vaccinés et des sujets atteints de la petite vérole confluente.

Aux exemples que nous ont rapportés de ce genre de contre-épreuves MM. *Geneuil*, *Serrières*, *Lavenère*, *Bruneau* de Honfleur, *Toucas* de Briey, *Pontenier*, médecin à Civray ; *Lucas*, curé à Chars ; *Albertin*, chirurgien à Lentilly ; *Murat*, *Miramond*, *Olinières*, *Rieffel*, chirurgien à Dampierre, et M. le préfet de Vaucluse, nous pouvons joindre les faits suivans.

Faits remarquables.

A Besançon.

M. *Barrey*, médecin à Besançon, a vu, dans la vaste manufacture de Grandvelle, le chef-ouvrier perdre de la petite vérole un de ses enfans qui n'a pas cessé d'habiter, pendant toute sa maladie, la même chambre que cinq autres qui avaient été précédemment vaccinés, et qui tous cinq ont résisté à la contagion qui avait enlevé leur frère.

A Laulnets S.te-Gemme.

M. *Dusoul*, officier de santé à Laulnets-Sainte-Gemme, a vu chez un malheureux habitant obligé de coucher ses enfans dans le même lit, deux sujets vaccinés occuper dans une vacherie le même lit que leurs deux frères couverts de petite vérole, et n'éprouver aucun accident de cette cohabitation très-intime. Il ajoute que trois enfans de la commune de Crespières avaient été précédemment vaccinés, lorsqu'il se disposait à vacciner leur quatrième frère. Cet enfant s'enfuit au moment même de

de l'opération. Quelque temps après la petite vérole vint le saisir couché avec ses frères qu'elle respecta.

A Toulon.

Nous devons à M. le préfet du Var la connaissance du fait suivant. Deux élèves de marine arrivés à bord du vaisseau *l'Éole* en rade de Toulon, munis de certificats constatant qu'ils avaient eu la petite vérole, l'ont contractée une seconde fois, et n'ont pas quitté le vaisseau où se trouvaient un très-grand nombre d'élèves précédemment vaccinés qui ont résisté à la contagion.

A Mèze.

Un père de six enfans exigea de M. *Sauvaire*, pour se résoudre à les laisser vacciner, que l'on soumît, en sa présence, des sujets qui l'avaient été, au contact et à la cohabitation intime avec des enfans qui auraient la petite vérole. L'épreuve dura pendant vingt jours, au bout desquels, ayant reconnu l'effet préservatif de la vaccine, il se décida, sans hésiter plus long-temps, à adopter pour ses six enfans une méthode dont il venait de reconnaître les avantages.

A Lyon.

Enfin M. *Montain*, conservateur du dépôt de vaccin établi à Lyon, nous a mandé qu'un père de famille se refusait avec opiniâtreté à faire vacciner ses enfans. La petite verole en atteint un : la mère, effrayée, court à l'insu de son mari faire vacciner l'autre ; mais le premier, victime de l'aveuglement du père, a éprouvé toutes les injures de la petite vérole, la surdité, la cécité, la rétraction des membres, et a péri dans l'état le plus affreux, tandis qu'au grand étonnement du père, l'autre a échappé à la contagion dans laquelle il n'a cependant pas cessé de vivre.

Par retour d'épidémies.

Ajoutons à ces deux ordres de contre-épreuves celles où l'art ne fait aucuns frais, où toutes les précautions deviennent inutiles, celles, en un mot, qui arrivent naturellement lors du retour des épidémies varioleuses, dans lesquelles les vaccinés restent intacts au milieu de la contagion dont ils bravent les atteintes ; et nous aurons complété tout ce qu'on peut exiger de plus positif en faveur de l'objet qui nous occupe.

Exemples.

MM. *Canolle*, chirurgien à Poitiers, *Giret-Dupré*, médecin à Rouen, *Lecomte*, chirurgien à Marly, *Gray*, à Sevestre, *Couguet-Duboisset*, curé à Balainvilliers, *Nedey*, à Vesoul, *Lanoix*, à Orléans, *Fouré* et *Valteau*, médecins à Nantes, *Dusoul*, officier de santé à Laulnets-Sainte-Gemme, *Clary*, curé à Rosny, *Rigal*, chirurgien à Gaillac, nous ont assuré que tandis que la contagion varioleuse régnait dans leurs différentes communes, s'étendait dans toutes les classes, dans tous les rangs, et y frappait plusieurs victimes, tous les vaccinés jouissaient avec sécurité du préservatif qui leur avait ôté la susceptibilité de contracter cette contagion.

Nous nous bornerons à citer plus particulièrement M. *Gray*, médecin à Sevestre, département des Alpes-Maritimes. Il avait, il y a dix ans, vacciné cinquante enfans dans cette commune. En 1813 la petite vérole vint à s'y déclarer, et quarante enfans en ont été attaqués ; six d'entre eux y ont même succombé, tandis que les cinquante vaccinés depuis dix ans n'ont été nullement atteints de contagion. Un fait semblable nous a été communiqué par M. *Bellon*, médecin à Mouzon. Tous

les enfans de cette commune ont été vaccinés par ses soins, et ont ensuite été respectés par une épidémie variolique qui en a enlevé quatre qui n'avaient pas été vaccinés.

La petite vérole est arrêtée par des vaccinations nombreuses.

Ailleurs on a repoussé la petite vérole à l'instant où elle commençait à paraître, en pratiquant des vaccinations nombreuses et générales. MM. *Duquesnel*, médecin à Montdidier, *Campsegret* à Périgueux, *Barrey* à Besançon, *Lanoix* à Orléans, *Fau* à Lavelanet, *Rigal*, chirurgien à Gaillac, *Yves* à Montluçon, *Rieffel* à Dampierre, *Murat*, *Miramond* et *Olinière*, du département du Tarn, ont été assez heureux pour empêcher le développement et les progrès d'épidémies varioleuses, en se rendant en toute hâte sur les lieux où les premières étincelles de la contagion éclataient, et en y vaccinant le plus de sujets qu'il leur était possible de réunir et de convaincre. Parmi tous ceux qui, dans ces circonstances, ordinairement très-pressantes, ont montré le plus de zèle, nous citerons d'une manière toute spéciale, M. *Giret-Dupré*, médecin à Rouen, qui, dans l'épidémie de Sotteville et de Saint-Jean-du-Cardonnet, a déployé une activité et un désintéressement dont M. le Préfet du département de la Seine-Inférieure a fait l'éloge au Ministre. Nous n'omettrons pas non plus M. *Lagarde-Dumont*, chirurgien à Foule-tourte, qui vaccina, le 5 décembre, soixante-trois personnes dans cette commune, où regnait la petite vérole. A partir de ce jour, les progrès de la contagion furent arrêtés; et le 19 du même mois, quatorze jours

A Sotteville.

A Foule-tourte.

après l'opération, il n'y avait plus qu'un seul individu qui en était malade.

Rareté de la petite vérole dans tous les lieux où l'on a beaucoup vacciné.

On ne doit pas être étonné que la petite vérole soit devenue infiniment rare dans tous les lieux où l'on a pratiqué beaucoup de vaccinations, et que même elle soit disparue de quelques-uns. C'est ce que nous ont affirmé MM. *Poncet* de Feurs, *Pilastre* de Cheffes, *Detcheberry* de Mauléon, *Romieux* de la Rochelle, *Didelot* de Gerbepal, *Delarue* d'Evreux, *Chapiotin* de Rhetel, *Caron* d'Annecy.

Exemples nombreux.

En outre, M. *Fournier*, médecin à Gisors, nous a mandé que depuis l'année 1801, cette ville était à l'abri de la petite vérole, parce qu'il avait eu soin d'y vacciner régulièrement tous les enfans dans les premiers mois de leur naissance. Des faits semblables nous ont été communiqués par M. *Vanaque*, desservant à Remy, département de l'Oise, et par M. *Latour*, chirurgien à Saint-Félix. La petite vérole, nous ont-ils écrit, n'a point paru depuis dix ans dans les communes de Roquemont et de Sery, ni dans les quarante-sept qui composent l'arrondissement de Saint-Félix, où l'on a vacciné sans interruption, tandis qu'elle a fait des ravages à Toulouse et dans les villages voisins, où son emploi a été négligé. M. le préfet des Pyrénées-Orientales, et le conseil général des Landes, ont également fait la remarque qu'il n'y avait plus de véritables épidémies varioliques dans leurs départemens, et que ce fléau qui, tous les six ou sept ans, enlevait le cinquième de la population dans les Landes, n'y paraissait plus depuis que la vaccine avait été pratiquée d'une manière générale. Enfin, M. *Cosnard*, médecin à Cossé-

le Vivien, département de la Mayenne, nous a mandé que, depuis 1802 jusqu'à 1814 inclusivement, il a vacciné, conjointement avec M. *Touchardière*, sept mille cinq cent quatre-vingts individus dans son arrondissement, et que le résultat de leurs opérations était qu'il n'y avait presque pas d'enfans qu'ils n'eussent vaccinés; de sorte que, sur une population de trois mille quatre cents individus, il n'est mort de la petite vérole, depuis treize ans, que deux enfans.

Emploi des croûtes vaccinales.

Le Comité a continué à appeler l'attention de tous ses collaborateurs sur l'emploi de la croûte vaccinale. Plusieurs, tels que MM. *Latour* de Saint-Félix, *Aurry* de Saint-Amand, *Lagarde-Dumont* à Fouletourte, *Yves* à Montluçon, *Poncet* à Feurs, *Morlanne* à Metz, *Desparanches* à Blois, *Tuffet* à Rochefort, *Barailon* à Chambon, *Sauvaire* à Meze, se sont occupés de cet objet important, et ont réussi à reproduire la vaccine, en inoculant la matière des croûtes vaccinales. M. *Lemaire*, chirurgien à Hargicourt, département de l'Aisne, a développé la vaccine régulière avec une croûte de deux mois; M. *Valteau* de Nantes, avec une croûte de six mois; M. *Dagoreau* de Saint-Calais, avec une de neuf mois; M. *Bermon* de Valence-d'Agen, avec une de onze; M. *Pigeotte* de Troyes, avec une de quatorze; M. *Py* de Narbonne, avec une de quinze; M. *Labouisse* de Cahors, avec une de vingt. C'est toujours avec la croûte, dit M. *Rigal* dans ses rapports présentés à M. le préfet du Tarn, qu'à chaque renouvellement de saison on parvient à faire renaître la vaccine. Depuis l'année 1805,

Exemple de réussite avec des croûtes de deux à vingt mois.

que l'on suit cette marche, on n'a encore observé aucune dégénérescence dans le bouton vaccin, ni dans l'effet préservatif; et on a été toujours en mesure de combattre la petite vérole, lorsqu'elle s'est montrée dans quelque partie du département.

Moyens employés pour conserver ces croûtes.

On a peu ajouté aux moyens employés pour conserver ces croûtes, et à ceux mis en usage pour en pratiquer l'inoculation. Nous ferons cependant connaître les faits suivans, comme pouvant servir d'instruction aux personnes qui desireraient employer les croûtes, et comme servant de complément à ce que nous avons annoncé, dans nos précédens rapports, sur cet objet important.

Ils sont de deux sortes.

Ces faits sont de deux classes. Dans la première les croûtes sont conservées plus ou moins de temps, et mises en poudre à l'instant où l'on se propose de les employer; dans la deuxième, elles sont pulvérisées aussitôt qu'on les a détachées du bras, et conservées dans cet état pour en faire usage au besoin.

1.° On les conserve entières.

1.° M. *Pigeotte* place dans un lieu sec les croûtes qu'il a eu soin de conserver dans du papier. Lorsqu'il s'agit de les réduire en poudre, il se sert d'une petite molette de verre avec laquelle il écrase la croûte sur une lame de verre; il a eu soin, d'abord, de dépouiller une petite partie de la peau du bras de son épiderme, soit en appliquant pendant vingt-quatre ou trente heures un peu de taffetas gommé, soit en le mouillant et le grattant avec l'ongle. Il place la poudre vaccinale sur cette légère dénudation qu'il recouvre de taffetas gommé. L'appareil est levé au bout de quatre jours; et, à

Procédés pour inoculer,

cette époque, le travail est toujours prononcé. Plus tard l'inflammation est vive, la fièvre est quelquefois très-marquée, mais tout se passe sans accident.

M. *Nedey* écrase la croûte dans un petit verre à liqueur, avec l'extrémité arrondie d'un petit étui d'ivoire. Il y verse de l'eau et continue à triturer, puis charge la lancette avec la goutte du mélange qui reste à l'extrémité de l'étui quand il le retire de son mortier de verre, et inocule cette liqueur, comme s'il opérait de bras à bras. M. *Nedey* a réussi sur plus de quatre cents sujets.

M. *Faivre*, médecin à Saint-Lamain, choisit les croûtes qui succèdent aux boutons qui n'ont été ni piqués ni déchirés. Il les détache du quinzième au seizième jour à dater de l'insertion. Alors elles s'enlèvent avec la plus grande facilité et sans douleur; elles ont une forme lenticulaire du côté qui est exposé à l'air, sont d'une couleur brunâtre; il les conserve dans un papier blanc, plié en plusieurs doubles, et a soin d'appliquer la croûte fraîche sur le papier, de manière qu'elle s'y colle, pour n'en être détachée qu'à l'instant de l'employer. Quand il veut s'en servir, il l'écrase sur une plaque de verre avec la lame d'un couteau, l'humecte avec un peu d'eau chaude lorsqu'elle est réduite en poudre, de manière à lui donner l'apparence d'un pus blanc jaunâtre un peu consistant, et l'insère comme s'il vaccinait de bras à bras.

2.° M. *Molinez*, officier de santé à Baixas, département des Pyrénées-Orientales, réduit en poudre très-fine les croûtes aussitôt qu'ils les a détachées; il con-

2.° On les conserve réduites en poudre.

Procédés pour conserver cette poudre et l'inoculer.

serve cette poudre dans une petite bouteille de verre; et, quand il veut vacciner, il pratique avec une lancette deux ou trois légères incisions dans lesquelles il met cette poudre. Il les recouvre ensuite de taffetas gommé qu'il ôte le deuxième jour, abandonnant alors à la nature le reste du développement.

M. *Bounder*, médecin à Dijon, choisit les croûtes blondes, transparentes, d'une cassure vitreuse, et qui succèdent à un bouton intact; il en extrait le centre avec un canif, les broie sur un marbre avec une molette d'agate, sépare comme inutiles, avec une barbe de plume, les portions membraneuses et coriaces, provenant des débris des cellules du bouton-vaccin, et conserve pour l'usage la poudre la plus ténue, qui est d'une couleur légèrement gris-rosé. Ensuite il prend avec une éponge lavée à l'eau distillée, et séchée au four dans un bocal fermé, le vaccin d'autant de boutons qu'il a pulvérisé de croûtes, et exprime cette éponge sur la poudre. Il remue ce mélange avec un tube de verre, dans une petite coupelle qu'il place sous une cloche dans un lieu sec, obscur et chaud derrière un four. Quand ce mélange est sec, il le broie de nouveau sur le marbre, et conserve cette poudre dans un lieu sec. Il se sert ensuite d'un peu de salive pour le dissoudre et l'insérer. M. *Bounder* emploie encore un autre procédé pour conserver le vaccin. Il fait cinq à six piqûres superficielles sur un bouton vaccinal à l'état de maturité requis; il en charge un plateau de verre bien sec en l'appliquant légèrement sur le fluide qui

s'écoule et qu'il laisse former en gouttelettes. Il place le plateau ainsi chargé dans un lieu chaud, comme une boîte de bois mince exposée au soleil ou sur un poêle, afin que la dessiccation soit complète au bout de quelques minutes. Il enveloppe ensuite le plateau dans un papier plié aux deux bouts, et conservé dans une boîte; pour s'en servir, il humecte le pouce avec la salive qu'il place sur le vaccin desséché, puis avec une des lames de la chape de la lancette, il délaie légèrement et patiemment le vaccin avec la salive jusqu'à ce que la solution paraisse parfaite et d'une consistance analogue au vaccin fluide contenu dans un bouton : c'est alors qu'il l'inocule.

On n'a pu s'occuper en 1813 et 1814 de la vaccination des moutons.

Les circonstances malheureuses dans lesquelles la France s'est trouvée en 1813 et en 1814, n'ont pas permis aux agriculteurs ni aux gens de l'art de s'occuper d'expériences sur les vaches et sur les moutons. Espérons que, lorsque la tranquillité sera enfin rendue à notre chère patrie, tous ces travaux qui ont pour but la conservation des animaux qui font la vraie richesse et le bonheur des gens de la campagne, reprendront une activité que le bruit des armes et les fureurs de la guerre ont dû nécessairement ralentir.

Conclusions du rapport.

Tels sont, Messieurs, les résultats des efforts faits dans une grande partie de la France, et pendant deux années bien désastreuses, par des gens de l'art que tant d'obstacles, tant de dangers, tant de privations n'ont pu distraire du noble projet de combattre, par tous les moyens possibles, le fléau de la petite vérole.

Ces efforts de nos laborieux correspondans ont surpassé toutes nos espérances; et puisqu'il est vrai, comme la correspondance du Ministre en fait foi, que n'ayant pu comprendre dans notre travail que les états de 69 départemens pour 1813, et de 37 pour 1814, ils présentent cependant pour la première de ces années 323,718 vaccinations, et 144,034 pour la deuxième, il en résulte que, malgré toutes les entraves, toutes les difficultés imaginables, nous avons obtenu tout ce qu'il était possible d'attendre.

Le Comité aurait vivement desiré que tous les préfets eussent envoyé au ministère les états des vaccinations faites dans leurs départemens; états qui leur ont été demandés par plusieurs circulaires que Son Exc. leur a adressées. Mais les délais fixés étant expirés, le Ministre a senti la nécessité de ne pas retarder plus longtemps l'époque à laquelle les intentions justes et bienfaisantes du Roi seraient exécutées, et de ne pas ajourner de nouveau les récompenses qui sont dues aux zélés collaborateurs que le Comité a depuis si longtemps nourris de l'espoir de les obtenir. Elles leur paraîtront d'autant plus précieuses, qu'elles leur sont décernées par un Ministre qui, dans les divers départemens dont l'administration lui a été confiée, a été l'un des premiers et plus zélés propagateurs de la vaccine, et que, dans cette circonstance solennelle, ce même Ministre, qui devait être ici l'interprète immédiat du Roi, a confié au magistrat éclairé et fidèle qui administre le département de la Seine, la mission bien honorable

pour nous de présider à notre réunion annuelle, en même temps qu'au triomphe de nos estimables collaborateurs. Nous allons vous faire connaître leurs noms, en vous donnant lecture de l'arrêté suivant de Son Exc. le Ministre de l'intérieur.

Le Ministre Secrétaire d'état au département de l'intérieur ,

Vu le décret du 7 novembre 1809, qui institue des prix et des médailles d'encouragement en faveur des personnes qui concourront à la propagation de la vaccine ;

Vu les rapports sur les travaux entrepris dans le cours des années 1812, 1813 et 1814, pour propager cette nouvelle méthode ;

Considérant que les circonstances n'ont point permis de décerner, pour 1812 et 1813, les récompenses promises aux plus zélés vaccinateurs ;

Sur les propositions du Comité de la société centrale de vaccine établie près le Ministère de l'intérieur,

Arrête ce qui suit :

Art. 1.er Les prix institués par le décret du 7 novembre 1809, en faveur des personnes qui ont fait le plus grand nombre de vaccinations et qui ont obtenu le plus de succès dans la propagation de la vaccine,

sont décernés, pour les années 1812, 1813 et 1814, dans l'ordre suivant; savoir :

Le premier prix, de la valeur de *trois mille francs*, sera partagé entre

MM. *Messant*, chirurgien à Aigurande (Indre), et *Salles*, médecin à Valognes (Manche).

Les deux seconds prix, de la valeur de *deux mille francs* chacun, seront partagés,

1.° Entre MM. *Nedey*, médecin à Vesoul (Haute-Saone), et *Morlanne*, chirurgien à Metz (Moselle);

2.° Entre MM. *Barrey*, médecin à Besançon (Doubs), et *Boissière*, médecin à Saint-Hippolyte (Gard).

Les trois autres prix, de la valeur de *mille francs* chacun, seront partagés,

1.° Entre MM. *Serrières*, médecin à Nancy (Meurthe), et *Carron*, médecin à Annecy (Mont-Blanc);

2.° Entre MM. *Louis*, officier de santé à Château-Salins (Meurthe), et *Campsegret*, méd. à Périgueux (Dordogne);

3.° Entre MM. *Rigal*, chirurgien à Gaillac (Tarn), et *Lavielle*, médecin à Mimbaste (Landes) (1).

ART. 2. Les cent médailles d'encouragement, en argent, qui doivent être distribuées à ceux qui ont le plus contribué à propager la vaccine, sont accordées, pour les mêmes années 1812, 1813 et 1814, aux personnes ci-après désignées :

MM. *Ané*, chirurgien à Paris (Seine).

Barailon, médecin à Chambon (Creuse).

(1) *Voyez*, pour le nombre des vaccinations pratiquées par chacune de ces douze personnes, le tableau de la page 94.

MM. *Barny*, pharmacien à Limoges (H.te-Vienne).
Baron (M.e), sage-femme à Pont-Audemer (Eure).
Bellon, médecin à Mouzon (Ardennes).
Bessard, médecin à Paimbœuf (Loire-inf.re).
Bidégaray, médecin à Saint-Palais (Hautes-Pyrénées).
Bonnet, médecin à Valréas (Vaucluse).
Borac, curé à Brassac (Dordogne).
Boucher, médecin à Versailles (Seine-et-Oise).
Boujeardet, médecin à Badonviller (Meurthe).
Boulogne, chirurgien à Bouchoire (Somme).
Bretonneau, médecin à Tours (Indre-et-Loire).
Brocard, chirurgien à Vailly (Aisne).
Chabanne, médecin à Pauillac (Gironde).
Colin, médecin à Nogent-sur-Seine (Aube).
Colombot, médecin à Chaumont (H.te-Marne).
Colson, médecin à Liancourt (Oise).
Costel, chirurgien à Écoyeux (Charente-Inf.e).
Courbassier, chirurgien à Bagnols (Gard).
Dacquin, médecin à Chambéry (Mont-Blanc).
Dagoreau, médecin à S.t-Calais (Sarthe).
Danzelle (M.elle), sage-femme à Bray-sur-Somme (Somme).
Delissalde, médecin à Bayonne (B.es-Pyrénées).
Delarose, chirurgien à Palluau (Vendée).
Desgraviers, médecin à la Roche-Chalais (Dordogne).
Desparanches, médecin à Blois (Loir-et-Cher).

MM. *Destieux*, chirurgien à Roquelaure (Gers).
Desvallées, chirurgien à Coutances (Manche).
Didelot, curé à Gerbepal (Vosges).
Dugas, médecin à Marseille (Bouches-du-Rhône.)
Duquenelle, chirurgien à Reims (Marne).
Flamand, médecin à Lure (Haute-Saone).
Fevre, chirurgien à Hiersac (Charente).
Fleury, chirurgien à Clermont (Puy-de-Dôme).
Fouré, médecin à Nantes (Loire-Inférieure).
Frébault, chirurgien à Nevers (Nièvre).
Gallot, médecin à Provins (Seine-et-Marne).
Gaubert, chirurgien à Rieux (Haute-Garonne).
Gigaud, chirurgien à Pont-Croix (Finistère).
Giret-Dupré, médecin à Rouen (Seine-Inf.re).
Gonon-Dalary, chirurgien à Suzy (Loire).
Guérin, officier de santé à Pertuis (Vaucluse).
Guyétant, médecin à Lons-le-Saulnier (Jura).
Hours. officier de santé à S.t-Ambroise (Gard).
Isabeau, chirurgien à Gien (Loiret).
Jannin, chirurgien à Lagny (Seine-et-Marne).
Jouilletton, médecin à Guéret (Creuse).
Lagrange, curé à Bussang (Vosges).
Lalo, médecin à Espalion (Aveyron).
Lanoix, médecin à Orléans (Loiret).
Laporte, chirurgien à Concarneau (Finistère).
Latour, chirurgien à S.t-Félix (Haute-Garonne).
Lavenere, médecin à Tarbes (H.tes-Pyrénées).
Lefebvre-Duhamel, officier de santé à Benibocage (Calvados).

MM. *Lejeune*, médecin à Laon (Aisne).
Lelong, officier de santé à Thionville (Moselle).
Loyauté, chirurgien à Preuilly (Indre et Loire).
Lussaud, chirurgien à Chalais (Charente).
Martin, chirurgien à Malzieu (Lozère).
Merle, desservant à S.t-Germain-en-Viry (Nièvre).
Monier, médecin à Lunel (Hérault).
Montain, chirurgien à Lyon (Rhône).
Mouyanne, médecin à Lesparre (Gironde).
Moreau, médecin à Vitry (Marne).
Mourruau, chirurgien à l'Ile-Bouchard (Indre-et-Loire).
Nauzais, chirurgien à Barbezieux (Charente).
Nicaise (M.e), sage-femme à Jouy-aux-Arches (Moselle).
Neurohr, médecin à Bergzabern (Bas-Rhin).
Ogier, maire à Sillé-le-Philippe (Sarthe).
Paignon, chirurgien à Saint-Yriex (H.te-Vienne).
Pene, médecin à Lembeye (Basses-Pyrénées).
Pellieux, médecin à Beaugency (Loiret).
Perrochet, chirurgien à Romans (Drôme).
Petiet, médecin à Gray (Haute-Saone).
Piato, chirurgien à Lourdes (Hautes-Pyrénées).
Pignot, médecin à Issoudun (Indre).
Pourcelot, médecin à Vauclusotte (Doubs).
Pourcher, étudiant en médecine à Paris (Seine).
Raynal, médecin à Bourges (Cher).
Raynaud, médecin à Montauban (Tarn-et-Garonne).

Reisseissen, médecin à Strasbourg (Bas-Rhin).
Retif, chirurgien à Sens (Yonne).
Rey, médecin à Drulingen (Bas-Rhin).
Richard, médecin à Colmar (Haut-Rhin).
Ripert, médecin à Orange (Vaucluse).
Rouger, médecin au Vigan (Gard).
Rouhier, officier de santé à Recey (Côte-d'Or).
Roujean, officier de santé à Muret (Haute-Garonne).
Roux, chirurgien à Rançon (Haute-Vienne).
Rouxel, médecin à Boulogne (Pas-de-Calais).
Sauvé, médecin à Lorient (Morbihan).
Silvy, médecin à Grenoble (Isère).
Soufflès-Després, chirurgien à Lesneven (Finist.re).
Stock, officier de santé à Saint-Avold (Moselle).
Tavernier, médecin à Pontarlier (Doubs).
Treilles, officier de santé à Carmeaux (Tarn).
Veschambes, chirurgien à Salers (Cantal).
Vocher (D.e veuve), à Lemberg (Moselle).
Yves, chirurgien à Montluçon (Allier).

Paris, le 16 novembre 1815.

Signé VAUBLANC.

Le Comité central, en obtenant du Ministre que les prix et les médailles mérités par ses laborieux correspondans dans les années 1812, 1813 et 1814, leur fussent décernés, a rempli la plus douce partie de la tâche qui

qui lui est imposée. Cette faveur spéciale, dans un moment aussi difficile, à une époque où la plus sévère économie préside et doit nécessairement présider à toutes les opérations du gouvernement, sera, n'en doutons pas, vivement appréciée par les personnes qui nous font l'honneur de nous entendre, et par celles qui doivent participer à la munificence du Roi. Toutes y verront une preuve assurée de l'intérêt tout particulier que prend aux progrès de la nouvelle inoculation un Monarque éclairé, qui semble ne trouver de consolation à ses nombreuses afflictions, que dans les encouragemens qu'il répand sur ceux de ses sujets qui se distinguent par leur zèle à diminuer la masse des maux qui pèsent sur ses peuples. Tous, nous reconnaissons dans cette libéralité une suite non interrompue des sentimens de bonté, de prévoyance, d'humanité que les bons Français respectent et admirent dans Louis XII, François I.er, Henri IV, Louis XIV, Louis XVI, et leur digne successeur.

Ont signé tous les membres du Comité.

Jadelot, Président ; *Corvisart*, *Delasteyrie*, *Doussin-Dubreuil*, *Hallé*, *Huzard*, *J.-J. Leroux*, *Mongenot*, *Parfait*, *Pinel*, *Salmade*, *Duchanoy*, *Alibert*, *Bourdois*, *Auvity*, *Guerbois*; *Husson*, secrétaire.

La séance a été levée au milieu des applaudissemens et des cris de *vive le Roi !*

EXTRAIT du procès-verbal de la Séance générale de la Société centrale, établie pour l'extinction de la petite vérole en France par la propagation de la vaccine.

Paris, le 20 Novembre 1815.

LA Société, après avoir entendu le rapport du Comité central de vaccine, arrête, à l'unanimité, que Son Excellence le Ministre de l'intérieur sera prié de le faire imprimer et de le répandre dans les départemens, avec le discours qui a été prononcé par M. le Préfet de la Seine, chargé par Son Excellence de présider la séance générale.

Pour extrait conforme :

Signé HUSSON, *Secrétaire.*

Son Excellence le Ministre de l'intérieur, d'après la proposition de son bureau des secours, a autorisé l'impression du rapport du Comité central, pour être envoyé à tous les Préfets, Sous-préfets, Archevêques, Evêques, ainsi qu'aux Médecins, Chirurgiens et Officiers de santé dont les travaux ont été mentionnés par le Comité.

TABLEAU

DES VACCINATIONS

FAITES

PENDANT LES ANNÉES 1813 ET 1814,

ET NOMS

DES PERSONNES QUI Y ONT COOPÉRÉ.

TABLEAU des Vaccinations faites pendant les anne

DÉPARTEMENS.	POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	des vaccinations aux naissances.
Ain..... 1813. 1814.	322,608.	// //	// //	// //	// //	// //	// //
Aisne..... 1813. 1814.	442,989.	15,775. //	6,421. //	268. //	25. //	19. //	3 sur //
Allier..... 1813. 1814.	254,558.	// //	2,815. 2,682.	// 99.	// 4.	// 5.	// //
Alpes (Basses).... 1813. 1814.	147,910.	4,907. //	923. //	15. //	// //	// //	1—5 //
Alpes (Hautes).. 1813. 1814.	121,523.	// //	// //	// //	// //	// //	// //
Ardèche..... 1813. 1814.	284,743.	// //	// //	// //	// //	// .	// //

13 et 1814, et Noms des personnes qui y ont coopéré.

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES				DATES DES LETTRES des Préfets.
	Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	
	//	//	//	//	
ocard, chir. à Vailly.....	//	//	//	//	20 janvier 1815.
'avré, médecin à Soissons..					
tré, médecin à Boué.....					
jeune, médecin à Laon.....					
ves, chir. à Montluçon.....	//	//	//	//	25 février et 13 avril 1815.
uillac, médecin au Donjon.					
ymes, chirurgien à Gannat.					
uteil, chirurgien à Chantelle.					
.e Mestraud, à Buxiere.....					
rison, médecin à Digne.....	//	//	//	//	9 février 1815.
aire, médecin à Barcelonette.					
	//	//	//	//	
	//	//	//	//	

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES					des vaccinations aux naissances.
			naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	
Ardennes.....	1813.	345,980.	//	//	//	//	//	
	1814.		//	//	//	//	//	
Ariége.....	1813.	222,936.	3,739.	2,301.	143.	11.	13.	2—
	1814.		3 ,679.	2,433.	195.	12.	14.	2—
Aube.....	1813.	238,819.	5,593.	1,967.	313.	10.	42.	1—
	1814.		5,593.	1,780.	222.	12.	36.	1—
Aude.....	1813.	240,993.	8,120.	2,582.	241.	17.	38.	1—
	1814.		8,177.	2,877.	850.	177.	99.	1—
Aveyron.....	1813.	318,047.	8,352.	4,669.	65.	//	//	1—
	1814.		6,997.	1,667.	//	//	//	1—
Bouches-du-Rhône..	1813.	293,235.	9,578.	3,528.	508.	25.	62.	1—
	1814.		//	//	//	//	//	//
Calvados.....	1813.	505,420.	//	//	//	//	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
	//	//	//	//	
ein, médecin à S.t-Girons. *nnereau*, chir. à Montardy. *r*, à Mazères; *Sauné*, médecin à S.t-Girons.....	//	//	//	//	4 et 10 mars 1815.
in, médecin à Nogent..... *eotte*, médecin à Troyes... *umonté*, médecin à Bar-sur-Aube.....	//	//	//	//	28 févr. et 18 avril 1815.
ad. Bonnet; Pittorre, médecin; *Bize*, officier de santé; *Py*, médecin; *Frizard*, chirurgien; *Alary, Ormières, Riol*, officiers de santé.....	//	279.	//	279.	3 décembre 1814.
	//	//	//	//	31 août 1815.
uanet, Rogery, médecins... *uderc*.....	//	//	//	//	9 avril 1814.
afond, chirurgien à Millau. *ncesty*, chirurgien à S.t-Félix.	//	//	//	//	1.er juin 1815.
errier, médecin..... *llo*, officier de santé..... *'avalier*, chirurgien..... *linaud*, médecin.....	750.	//	//	750.	26 novemb. 1814.
	//	//	//	//	

DÉPARTEMENS,		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	des vaccinations aux naissances.
Cantal.....	1813.	251,436.	5,965.	3,925.	174.	14.	21.	3—
	1814.		6,413.	3,925.	121.	8.	13.	1—
Charente.....	1813.	326,885.	9,516.	2,700.	4,275.	900.	140.	1—
	1814.		//	//	//	//	//	//
Charente-Inférre..	1813.	393,011.	11,925.	5,816.	790.	54.	125.	1—
	1814.		//	//	//	//	//	//
Cher.....	1813.	228, 158.	//	//	//	//	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//
Corrèze.....	1813.	254,271.	//	//	//	//	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//
Corse.....	1813.	174,572.	//	//	//	//	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//
Côte-d'Or.....	1813.	355,436.	11,311.	5,020.	981.	4.	63.	1—2.
	1814.		11,311.	2.105.	961.	13,	62.	1—5.

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS,	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
iniol, médecin..... *chambes*, chirurgien..... *ufils* à S.t-Flour..... *llard-Chabrier*, médecin à Murat.....	//	//	//	//	6 février et 22 juin 1815.
eau, chirurgien..... *re*, chirurgien..... *raud*, chirurgien..... *tereau*, chirurgien.....	//	//	//	//	25 février 1815.
ffet, médecin..... *lion*, chirurgien..... *cquet*, chirurgien..... *indreau*, médecin.....	750.	1,800.	1,900.	4,450.	20 février 1815.
	//	//	//	//	
	//	//	//	//	
	//	//	//	//	
ounder, médecin..... *hauchat*, médecin; *Belin*, officier de santé; *Pérotte*, officier de santé; *Mauris*, chirurgien; *Rouhier*, *Noël*, chirurgiens; *Demorey*, officier de santé....	750. //	// //	1,109. 526.	1,859. 526.	18 janv. et 23 mai 1815.

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	des vaccinations aux naissances.
Côtes-du-Nord	1813.	519,620.	//	//	//	//	//	//
	1814.		2,588.	1,404.	18.	7.	6.	1.—
Creuse	1813.	226,224.	7,522.	3,229.	1,349.	2.	83.	3.—
	1814.		7,827.	4,151.	1,296.	87.	94.	4.—
Dordogne	1813.	424,113.	10,369.	6,017.	18.	//	//	3.—
	1814.		14.127.	10,669.	147.	2.	1.	3.—
Doubs	1813.	226,093.	6,852.	3,285.	346.	41.	42.	1.—
	1814.		6,766.	2,086.	150.	31.	5.	1.—
Drôme	1813.	253,372.	8,054.	3,922.	119.	5.	8.	3.—
	1814.		//	//	//	//	//	//
Eure	1813.	421,481.	9,240.	7,436.	1,148.	192.	74.	3.—
	1814.		8,802.	3,250.	970.	131.	59.	3.—
Eure-et-Loir	1813.	265,996.	7,755.	1,862.	1,151.	68.	61.	1.—
	1814.		9,599.	1,819.	173.	20.	30.	1—

NOMS des iatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
el, médecin. ... *eau*, *Villeneufve*, *Lemou-*, officiers de santé.....	//	//	//	//	14 avril 1815.
letton, médecin..... *ilon*, médecin..... *ie*, médecin..... *ulon*, médecin..... *gorse*, médecin..... *Jandoin*.....	// // //	// // //	// // //	// // //	28 juillet 1814. 2 mars 1815.
pségret, médecin; *Bornet*, *iger*, *Candillac*, *Piquet*, à *cideuil*... ..... *ravier*, médecin..... *mbe*, chirurgien..... *et*, chirurgien.....	// //	// 1,500.	// //	// 1,500.	29 sept.e 1814. 30 juin 1815.
rey, médecin..... *rgelot*, médecin..... *riod*, officier de santé..... *rnier*, chirurgien.....	// //	460. 601.	552. //	1,012. 601.	3 févr. et 26 avril 1815.
eau, officier de santé..... *ochet*, chirurgien..... *ncard*, juge de paix..... *v.e Rouveyre*.....	//	//	//	//	12 déc.e 1814.
urnier, chirurgien; *Fleurimont* *.e Baron*, sage-femme..... *lacroix*, médecin..... *anoury*, médecin..... *rnhes*, médecin..... *oussel*, curé.....	//	//	//	//	23 févr. et 12 avril 1815.
sme, médecin; M.e *Goupil*; *effier*, médecin; *Cochin*, curé. *uillerault*, *Maréchal*, chirurgiens.....	//	//	//	//	10 déc.e 1814. 30 novemb. 1815.

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	vaccinations aux naissances.
Finistère.....	1813.	452,895.	//	//	//	//	//	
	1814.		//	//	//	//	//	
Gard.....	1813.	322,144.	10,488.	6,207.	197.	14.	16.	3.—
	1814.		11,902.	13,941.	1,138.	55.	195.	1/6e
Garonne (Haute)..	1813.	367,551.	11,821.	6,896.	399.	35.	61.	3.—
	1814.		//	//	//	//	//	
Gers.....	1813.	286,497.	7,676.	4,550.	117.	3.	10.	4.—
	1814.		7,403.	5,533.	403.	12.	38.	5.—
Gironde.....	1813.	514,562.	//	//	//	2	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//
Hérault.....	1813.	301,099.	9,381.	9,173.	734.	89.	51.	Presque total
	1814.		//	//	//	//	//	//
Ille-et-Vilaine....	1813.	508,344.	//	//	//	//	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//

NOMS des atre principaux ACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
	//	//	//	//	
ere, médecin.....	//	//	//	//	30 mars 1814.
, officier de santé.....					
d, médecin.....	//	//	//	//	17 avril 1815.
doux, médecin.....					
nier.....					
bassier, chirurgien.....					
ert, chirurgien.....	750.	//	//	750.	11 janvier 1815.
ean, off.^r de santé.....					
lan, chirurgien.....					
h, officier de santé.....					
ieux, chirurgien ; *Gilbert*,	//	//	//	//	26 déc.^e 1814.
rgien ; *Rey*, officier de					
e ; *Carette*, officier de santé ;	//	//	//	//	26 juin 1815.
aillé, chirurgien ; *Laborde*,					
decin ; *Champagnolle*, méde-					
; Dautour, officier de santé.					
	//	//	//	//	
garoux, médecin.....	750.	//	//	750.	14 mars 1815.
zals, médecin.....					
onier, médecin.....					
quiere, chirurgien.....					
	//	//	//	//	

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	vaccinations aux naissances.
Indre.....	1813.	204,721.	7,045.	2,577.	422.	11.	19.	1-
	1814.		//	4,792.	//	//	//	
Indre-et-Loire...	1813.	275,292.	6,736.	5,572.	17.	5.	6.	5-
	1814.		//	//	//	//	//	
Isère.....	1813.	471,660.	17,800.	6,599.	1,306.	78.	61.	1-
	1814.			//	//	//	//	
Jura.....	1813.	292.882.	8,568.	3,539.	39.	1.	1.	3-
	1814.		9,979.	3,592.	19.	7.	7.	1-
Landes.....	1813.	240,146.	8,290.	4,388.	8.	1.	1.	1-
	1814.		//	2,590.	//	//	//	//
Loir-et-Cher.....	1813.	212,552.	6,719.	3,096.	87.	//	3.	1-
	1814.		//	//	//	//	//	//
Loire.....	1813.	315,858.	//	//	//	//	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//

NOMS des atre principaux ACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
, médecin..... nt, officier de santé.... , officier de santé..... rd, officier de santé....	//	//	//	//	18 février 1815.
ier, chirurgien..... aye, chirurgien..... ée, chirurgien..... uté, chirurgien.....	//	//	//	//	18 février 1815.
, méd. à Grenoble..... e, médecin..... tlard, médecin..... id, officier de santé.....	//	//	358.	358.	14 février 1815.
étant, médecin..... ey, médecin..... ier, médecin.....	//	//	2,100.	2,100.	21 novemb. 1814.
uillot, officier de santé... ttaine, chirurgien..... rel, médecin.....	//	1	2,355.	2,355.	19 mai 1815.
ielle, médecin..... rnez, officier de santé..... pleix, médecin..... rgues, médecin..... ste, médecin.....	//	//	//	//	9 décembre 1814.
	1	//	//	//	25 mai 1815.
sparanches, médecin..... maire, médecin..... Moreau, médecin..... eaustier, chirurgien.....	//	//	//	//	20 décemb. 1814.
	//	//	//	//	

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	vaccinations aux naissances.
Loire (Haute) ...	1813.	268,202.	//	//	//	//	//	
	1814.		//	//	//	//	//	
Loire-Inférieure ..	1813.	407,827.	11,899.	5,486.	376.	10.	49.	1
	1814.		//	//	//	//	//	
Loiret	1813.	285,395.	9,576.	9,143.	296.	24.	51.	21 s
	1814.		9,754.	7,539.	387.	30.	21.	3
Lot	1813.	272,233.	6,344.	4,313.	321.	7.	38.	2
	1814.		//	//	//	//	//	
Lot-et-Garonne..	1813.	326,127.	8,015.	1,328.	55.	//	12.	1
	1814.		//	//	//	//	//	
Lozère.	1813.	143,247.	3,844.	3,177.	129.	7.	4.	10 su
	1814.		4,280.	1,982.	43.	5.	//	1
Maine-et-Loire ...	1813.	404,489.	//	//	//	//	//	
	1814.		10,794.	2,574.	1,093.	88.	166.	1

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
	//	//	//	//	
é, médecin..... rd, médecin..... ron, médecin..... n, médecin.....	//	//	//	//	26 décemb. 1814.
méd. à Orléans..... euse, à Montargis..... au, chirurgien..... oix, médecin.....	//	//	//	//	6 décembre 1814.
ult, chirurgien..... eux, médecin.....	750.	//	//	750.	24 juin 1815.
ste, chirurgien..... neries, médecin..... ouc, médecin..... nen, médecin.....	//	//	//	//	23 février 1815.
rivière, médecin..... ou, chirurgien..... iran, médecin..... aurie, médecin.....	//	//	//	//	4 mars 1815.
rtin, chir. à Malzieu..... nboulas, *Miquel*, médecins. staud, offi. de santé; *Chazot*. but.....	//	//	//	//	20 février et 9 décembre 1815.
geron, *Oger*, offic. de santé. ard, chirurgien..... puis, médecin..... astre, propriétaire à Cheffe.	//	//	//	//	14 mars 1815.

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	vaccinations aux naissances.
Manche.....	1813.	581,429.	15,407.	7,920.	2,528.	27.	60.	1-
	1814.		//	//	//	//	//	
Marne.....	1813.	311,017.	4,331.	4,745.	695.	53.	82.	
	1814.		//	//	//	//	//	
Marne (Haute)....	1813.	237,785.	//	2,792.	//	//	//	
	1814.		//	//	//	//	//	
Mayenne.....	1813.	332,253.	//	//	//	//	//	
	1814.		//	//	//	//	//	
Meurthe.....	1813.	365,810.	12,301.	6,716.	152.	38.	21.	1-
	1814.		11,646.	4,306.	418.	72.	26.	1-
Meuse.....	1813.	284,703.	//	2,435.	//	//	//	
	1814.		//	//	//	//	//	
Mont Blanc.....	1813.	180,000.	10,142.	9,463.	662.	19.	36.	9-
	1814.		//	//	//	//	//	

NOMS des tre principaux CCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
médecin à Valognes.. *es*, chirurgien..... *r*, chirurgien..... , médecin.....	//	//	//	//	16 novemb. 1814.
lle, chirurgien..... médecin..... chirurgien..... , officier de santé....	//	//	//	//	1.er mars 1815.
	//	//	//	//	28 décemb. 1814.
	//	//	//	//	
, médecin à Nancy... fficier de santé à Dieuze	750.	//	//	750.	18 février et 10 mars 1815.
médecin; *Perrot*, chi- n; *Stock*, desservant; *ay*, chirurgien.....	750.	//	//	750.	
	//	//	//	//	28 février 1815.
médecin à Chambéry. médecin à Annecy ... *Falcoz*, médecins...	//	//	//	//	19 novemb. 1814.

DEPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	vaccinations aux naissances.
Morbihan	1813.	403,423.	13,736.	3,101.	147.	34.	29.	1–
	1814.		16,530.	3,605.	89.	6.	23.	1–
Moselle	1813.	562,700.	12,228.	6,884.	437.	62.	80.	1–
	1814.		12,969.	12,083.	1,338.	119.	205.	13 s
Nièvre	1813.	241,520.	8,875.	2,466.	232.	34.	26.	1–
	1814.		8,740.	4,540.	299.	43.	18.	1–
Nord	1813.	899,890.	25,885.	4,886.	//	//	1,190.	1–
	1814.		//	//	//	//	//	
Oise	1813.	383,507.	//	1,191.	//	//	//	
	1814.		//	//	//	//	//	
Orne	1813.	425,920.	9,566.	2,844.	1,461.	33.	66.	1–
	1814.		//	//	//	//	//	
Pas-de-Calais	1813.	580,457.	15,689.	5,450.	3,380.	60.	179.	1–
	1814.		20,139.	3,721.	3,277.	86.	274.	1–

NOMS des atre principaux 'ACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
, méd. à Lorient.....					
l, médecin	//	//	//	//	28 décemb. 1814.
n, officier de santé....					
chirurgien.....	//	//	//	//	18 mars 1815.
, chirurgien.....					
ont, Lelong, Virtreler, Vocher.....	//	//	//	//	23 juin 1814.
chirurgien.....					
, instituteur.....	//	//	//	//	14 avril 1815.
nne, chirurgien à Metz,					
alt, chirurgien à Nevers.					
médecin.....	//	//	//	//	15 février et 1.er mars 1815.
, desservant.....					
ult, officier de santé à na.....					
orde, chirurgien.....					
re, chirurgien.....	750.	//	//	750.	4 mars 1815.
ut, médecin.....					
, médecin.....					
, médecin à Lian- rt.....					
l, médecin.....	//	//	//	//	3 mars 1815.
urgens, chirurgien.....					
chirurgien.....					
que, desservant.....					
in, chirurgien.....					
lard, chirurgien.....	//	//	//	//	16 décemb. 1814.
on, médecin.....					
, médecin.....					
l, médecin.....					
uit, médecin.....	//	//	//	//	16 juillet 1814.
é, Toursel fils, Deroussent,	//	//	91. 50.	91. 50.	7 septembre 1815.
rurgiens.....					

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	vaccinations aux naissances.
Puy-de-Dôme.....	1813.	542,834.	14,554.	5,751.	241.	15.	52.	1
	1814.		15,209.	679.	//	//	//	
Pyrénées (Basses)..	1813.	383,502.	8,490.	5,920.	124.	23.	28.	5
	1814.		//	//	//	//	//	
Pyrénées (Hautes)..	1813.	198,763.	5,291.	2,332.	485.	73.	49.	1
	1814.		//	//	//	//	//	
Pyrénées-Orientales.	1813.	126,626.	5,387.	3,574.	176.	6.	36.	3
	1814.		//	//	//	//	//	
Rhin (Bas).....	1813.	500,926.	19,426.	16,786.	5.	1.	//	8
	1814.		//	//	//	//	//	
Rhin (Haut).....	1813.	391,642.	13,755.	3,181.	//	//	//	1
	1814.		//	//	//	//	//	
Rhône.....	1813.	347,381.	//	1,593.	//	//	//	
	1814.		//	1,355.	//	//	//	

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
ury, chirurgien.....	//	//	//	//	29 novemb. 1814.
dière, chirurgien.....					
vard, médecin.....	//	//	//	//	3 mars 1815.
cros, médecin.....					
ncet, médecin à Thiers....					
onbur, médecin.....					
lisalde, médecin à Bayonne.	//	//	//	//	11 mars 1815.
rrier, médecin.....					
ouseille, médecin.....					
ussement, chirurgien.....					
avenère, médecin.....	//	//	//	//	27 janvier 1815.
ousse, médecin.....					
assieu, médecin.....					
iaio, chirurgien.....					
onquet, officier de santé....	//	//	//	//	20 janvier 1815.
onafos, médecin.....					
Monnier, chirurgien.....					
Auberge, chirurgien.....					
Rey, méd. à Drulingen.....	//	//	827. 20.	827. 20.	21 janvier 1815.
Muller, médecin à Brumath...					
Rosentiel, médecin.....					
Pauli, médecin.....					
Richard, méd. à Colmar.....	//	//	//	//	28 février 1815.
Suffert, officier de santé....					
Deyber, desservant.....					
Feltin, desservant.....					
	//	//	//	//	Envois trimestriels du dépôt de Lyon

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	des vaccinations aux naissances.
Saone (Haute)...	1813.	305,546.	9,714.	8,118.	453.	//	31.	8—9
	1814.		//	//	//	//	//	//
Saone-et-Loire....	1813.	463,782.	//	//	//	//	//	//
	1814.		//	//	//	//	//	//
Sarthe.....	1813.	410,380.	11,386.	5,359.	297.	//	42.	—2.
	1814.		//	//	//	//	//	//
Seine.....	1813.	631,531.	23,002.	2,093.	//	//	153.	1—10
	1814.		24,233.	1,534.	//	//	564.	1—12
Seine-Inférieure...	1813.	642,948.	12,058.	2,523.	572,	73.	123.	1—6.
	1814.		//	//	//	//	//	//
Seine-et-Marne...	1813.	304,068.	10,125.	5,510.	413.	52.	58.	1—2.
	1814.		//	//	//	//	//	//
Seine-et-Oise.....	1813.	430,972.	11,405.	5,956.	3,066.	256.	314.	1—2.
	1814.		12,587.	4,915.	2,112.	52.	212.	1—3.

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	NOMBRE DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
ley, médecin à Vesoul.... *mand*, médecin à Lure.. *iet*, méd. à Gray..... *ilier*, *Colombot*, médecins .	//	//	6,905.	6,905.	24 février 1815.
	//	//	//	//	
goreau, médecin à S.t-Calais *ssault*, chirurgien à Saint-Calais..... *ssier*, médecin..... *lpain*, officier de santé....	//	200.	//	200.	4 novembre 1814.
	837. 52.	//	//	837. 52.	30 juillet 1814.
	295. 40.	//	//	295. 40.	24 février 1815.
iret-Dupré, méd. à Rouen.. *echaptois*, médecin..... *ottier*, chirurgien..... *almont*, officier de santé...	//	//	//	//	22 juin 1814.
allot, méd. à Provins..... *arcet*, chirurgien..... *andas*, chirurgien..... *anglois*, officier de santé....	//	//	704.	704.	8 décembre 1814.
oucher, méd. à Versailles.... *oisin* nev., méd. à Versailles. *Maigne*, *Elleaume*, offi. de santé *Michaud*, officier de santé... *Les Sœurs de la charité* à Chars. *Cernay*, chirurgien.....	//	//	80.	80.	31 décembre 1814.
	//	//	//	//	27 juin 1815.

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	des vaccinations aux naissances.
Sèvres (Deux)...	1813.	254,105.	6,856.	1,145.	714.	35.	41.	1—6
	1814.		8,317.	1,086.	725.	22.	25.	1—8
Somme.....	1813.	495,058.	3,722.	2,949.	129.	//	15.	2—
	1814.		5,088.	3,183.	961.	1.	//	3—5
Tarn.....	1813.	295,885.	9,718.	3,273.	11.	4.	2.	1—3
	1814.		10,808.	3,790.	436.	13.	65.	1—3
Tarn-et-Garonne..	1813.	238,882.	7,311.	3,698.	334.	2.	4.	1—3
	1814.		//	//	//	//	//	//
Var.....	1813.	283,296.	9,530.	2,905.	1,612.	123.	212.	1—4.
	1814.		//	//	//	//	//	//
Vaucluse.....	1813.	205,832.	7,678.	9,299.	252.	5.	23.	1/6 en su
	1814.		//	//	//	//	//	//
Vendée.....	1813.	268,786.	10,497.	4,273.	101.	35.	14.	2—5.
	1814.		//	//	//	//	//	//

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
Boffinet, Marcollay, médecins. *Dupouil*, officier de santé....	//	//	//	//	14 juin 1814.
Tuffet, Vernhes, chirurgien.. *Jard-Bourdinière*, chirurgien.. M.e *Béchillon* de Réal.....	//	//	//	//	15 septembre 1815.
Legros, chirurgien..... *Boulogne*, chirurgien..... M.lle *Danzelle*, sage-femme.. *Bertrand*, médecin...1128... *Marcel*, chirurgien..... *Coquin*, chirurgien.....	//	//	//	//	20 juin 1815.
Rigal, chir. à Gaillac..... *Decazis, Sebe, Deltel*, chirurg. *Oradou*, médecin..... *Vergnettes*, médecin..... *Crouzet*, médecin..... *Cougoureux*, curé.....	//	//	//	//	18 novembre 1814.
	//	//	//	//	10 février 1815.
Raynaud (Pierre), médecin.... *Daubertière*, médecin..... *Thiery*, médecin..... *Pouy*, médecin..... V.e *Durand*.....	//	//	//	//	24 décembre 1814.
Gibert, chirurg. ..... *Amie*, médecin..... *Donadei*, médecin ..... *Pellicot*, médecin.....	//	//	//	//	30 décemb. 1814.
	//	//	//	//	
Ripert, médecin..... *Taillades*, médecin..... *Gueyrard*, médecin..... *Guérin*, médecin.....	//	//	86.	86.	13 octobre 1814.
Delarose, chirurgien à Palluau. *Biratheau*, maire à S.t-André. *Joffrion*, médecin..... *Dumay*, chirurgien.....	//	//	//	//	24 février et 1.er mars 1815.
	//	//	//	//	
	//	//	//	//	

DÉPARTEMENS.		POPULATION.	NOMBRE DES naissances.	vaccinations.	sujets atteints de la petite vérole.	défigurés ou infirmes.	morts de la petite vérole.	RAPPORT des vaccinations aux naissances.
Vienne.....	1813.	253,048.	6,460.	3,067.	301.	60.	30.	1—2.
	1814.		6,494.	3,081.	227.	61.	17.	1—2.
Vienne (Haute)..	1813.	243,195.	8,338.	6,610.	520.	21.	43.	3—4.
	1814.		6,619.	7,026.	883.	69.	121.	1/7 en sus
Vosges.....	1813.	334,169.	11,077.	3,205.	1,219.	115.	127.	1—4.
	1814.		10,965.	1,118.	1,204.	105.	191.	1—10.
Yonne.....	1813.	326,324.	9.907.	6,428,	768.	136.	110.	2—3.
	1814.		9,737.	4,721.	886.	161.	147.	1—2.

RÉCAPI

ANNÉES.	NAISSANCES.	VACCINATIONS.	VARIOLÉS.	DÉFIGURÉS.
1813.	666,132.	321,025.	37,884.	3,048.
1814.	304,262.	144,034.	21,140.	1,511.
TOTAL des deux années.	970,394.	465,059.	59,024.	4,559.

NOMS des quatre principaux VACCINATEURS.	MONTANT DES DÉPENSES FAITES SUR LES Fonds généraux.	Fonds départementaux.	Fonds des communes.	TOTAL.	DATES DES LETTRES des Préfets.
Guignard, *Batz*, médecins..					9 août 1814.
Caillard, *Latourette*, *Paitrault*, *Amillet*, chirurgiens.....					31 octobre 1815.
Demay, maire de Mezeaux....					
Barny, pharmacien à Limoges. *Roux*, chir. à Rançon; *Merlin*, *Paignon*, *Tarode*, *Dumas*, chirurgiens; M.r *de Sussac*, à Vigenen.....					11 janvier et 13 mars 1815.
Didelot, curé..... *Lagrange*, curé..... M.r *Colnel*..... *Thiriat*, chirurgien..... *Febvrel*, chirurgien..... *Zugmayet*, chirurgien.....					18 février 1815.
Retif, *Bourry*, chirurgiens... *Petit*, médecin..... *Gagnard*, officier de santé.... *Soulas*, chirurgien.. ..... *Rousseau*, officier de santé.... *Lesseré*, officier de santé....					1.er sept. 1815.

TULATION.

MORTS.	FONDS GÉNÉRAUX.	FONDS DÉPARTEMENTAUX.	FONDS DES COMMUNES.	TOTAL.
4,450.	6,087f 52c.	2,460f 00c	14,621f 20c	23,168f 72c
2,749.	1,795. 40.	2,380. 50.	2,972. 50.	7,148. 40.
7,199.	7,882. 92.	4,840. 50.	17,593. 70.	30,317. 12.

NOMBRE des Vaccinations pratiquées par chacune des personnes qui ont obtenu les prix.

	NOMS.	1812.	1813.	1814.	TOTAL.
	MM.				
1.er prix.	MESSANT.....	6,886.	653.	4,792.	12,331.
1.er prix.	SALLES.....	5,553.	2,290.	2,275.	10,118.
2.e prix.	NEDEY.....	2,163.	4,775.	N'a pu vacciner à cause du séjour des troupes alliées.	6,938.
2.e prix.	MORLANNE.....	1,705.	2,790.	1,128.	5,623.
2.e prix.	BARREY.....	3,072.	1,274.	709.	5,055.
2.e prix.	BOISSIÈRE.....	486.	1,347.	2,720.	4,553.
3.e prix.	SERRIÈRES.....	1,270.	1,230.	1,769.	4,269.
3.e prix.	CARRON.....	3,000.	980.	Le Préfet n'a pas envoyé d'états.	3,980.
3.e prix.	LOUIS.....	1,528.	1,243.	777.	3,548.
3.e prix.	CAMPSEGRET.....	200.	1,805.	1,132.	3,137.
3.e prix.	RIGAL.....	788.	817.	1,325.	2,930.
3.e prix.	LAVIELLE.....	Le Préfet n'a pas envoyé d'états.	2,105.	540.	2,645.

TABLE

DES MATIÈRES.

PROCÈS-VERBAL de la séance générale de la Société centrale de vaccine..... pag. 5.

Discours de M. le Comte de Chabrol, *Préfet du département de la Seine, désigné par S. Exc. le Ministre de l'intérieur pour présider la séance générale de la Société*..... 6.

Discours de M. Jadelot, *Président du Comité central*..... 9.

Rapport du Comité central de vaccine sur les vaccinations pratiquées en France pendant les années 1813 et 1814..... 15.

I.re DIVISION.

PARTIE ADMINISTRATIVE.

MM. les Préfets ont continué l'emploi des mesures qui avaient assuré leur succès dans les années précédentes..... 18.

Quelques-uns accordent des indemnités pécuniaires aux vaccinateurs des campagnes . . . . . pag. 19.
D'autres établissent des primes et des prix . . . . . *ibid.*
Distribuent des livres de médecine et des instrumens de chirurgie . . . . . *ibid.*
Quelques-uns sont forcés de prendre des mesures coercitives . . . . . 20.
Contre les chefs de familles qui ne feraient pas vacciner leurs enfans . . . . . *ibid.*
Ils les privent des secours accordés par le Gouvernement . . . . . 21.
Ils mettent à la charge des familles les frais de séquestration des sujets qui ont la variole . . . . . *ibid.*
Ils refusent l'admission des enfans non vaccinés dans les établissemens publics d'instruction et de charité . . . . . *ibid.*
Ils envoient des gens de l'art pour pratiquer des vaccinations dans les lieux où la petite vérole vient à paraître . . . . . *ibid.*
Ils défendent de laisser sortir dans les rues et de conduire dans les lieux publics des enfans porteurs de croûtes de petite vérole . . . . . *ibid.*
Ils font placer des signes sur les maisons infectées de cette contagion . . . . . 22.
MM. les Sous-préfets suivent l'impulsion qui leur est donnée par les Préfets . . . . . *ibid.*
Les Conseils généraux de département montrent le même zèle . . . . . *ibid.*

Ils votent sur leurs budgets des sommes particulières pour encourager cette pratique.....pag. 23.
Efforts des Maires..... *ibid.*
Zèle des Bureaux de bienfaisance..... *ibid.*
des Administrations d'hospices..... 24.
dans divers départemens..... *ibid.*
à Bordeaux..... *ibid.*
à Paris, dans l'hôpital de la Maternité.. 25.
Ressources offertes par cet établissement pour la propagation de la vaccine..... *ibid.*
Les Administrations militaires n'ont pu s'occuper de la vaccine en 1813 et 1814..... 26.
Cependant on a fait vacciner dans la 4.e division militaire..... 27.
Coneours des Ecclésiastiques..... *ibid.*
M. le Conseiller d'état Directeur général des cultes invite les Archevêques et Évêques à ordonner aux Curés de favoriser cette pratique..... *ibid.*
Plusieurs font des Mandemens, Lettres pastorales, Circulaires..... *ibid.*
Effort des Curés..... 28.
Ils prèchent en faveur de la nouvelle inoculation.. *ibid.*
Il n'y a pas aujourd'hui d'opposition de la part des gens instruits..... *ibid.*
Tous les Médecins et Chirurgiens l'ont adoptée,. 29.
Quelques-uns se sont particulièrement distingués.. *ibid.*
Zèle des personnes étrangères à l'art de guérir.... 31.

II.e DIVISION.

PARTIE MÉDICALE.

Régularité constante de la vaccine.....pag. 32.
Retard dans le développement du travail..... *ibid.*
Exemples..... 33.
Du cinquième au vingt-cinquième jour..... *ibid.*
Résistance à contracter la vaccine..... *ibid.*
Elle n'est point insurmontable..... *ibid.*
Enfant qui contracte la vaccine à la vingt-troisième vaccination..... 34.
L'action intérieure de la vaccine doit être l'objet de l'attention des Médecins..... *ibid.*
Cette action se manifeste :
1.° *Par les éruptions de boutons loin des piqûres*. 35.
La matière en est inoculée et rend la vaccine sans éruption..... *ibid.*
Ces éruptions peuvent aussi ne point avoir le caractère vaccinal..... *ibid.*
Cette action peut avoir lieu sans causer d'éruption même au piqûres..... *ibid.*
Expérience très-remarquable..... *ibid.*
2.° *Par le changement qu'elle produit dans la santé d'individus atteints de maladies diverses*.. *ibid.*
Croûtes laiteuses..... *ibid.*
Teigne..... 37.

Dartres.....pag. 37.
Effets des piqûres multipliées sur les parties malades. *ibid.*
Courbure de la colonne vertébrale..... 38.
Fait très-remarquable de seize boutons vaccins. *ibid.*
Paralysie..... *ibid.*
Trente boutons..... *ibid.*
Scrofules..... *ibid.*
Neuf boutons..... *ibid.*
Vingt-cinq boutons..... 40.
Six boutons..... *ibid.*
Cette maladie est devenue rare dans les lieux où l'on a beaucoup vacciné..... 41.
A l'hôpital de Nancy..... *ibid.*
Au Vigan..... *ibid.*
A Annecy..... *ibid.*
Fièvres intermittentes..... 42.
Mouvemens nerveux..... *ibid.*
Névralgie maxillaire..... 43.
Attaques d'épilepsie..... *ibid.*
Deux exemples..... *ibid.*
Danse de Saint-Guy..... *ibid.*
Deux exemples..... *ibid.*
Boutons nombreux..... *ibid.*
Chlorose..... 44.
Coqueluche..... 45.
Juste appréciation de ces effets salutaires..... *ibid.*
3.° *Par les contre-épreuves*..... 46.

Par inoculation cinq fois répétée sur le même sujet. pag. 47.
Par l'application du pus de petite vérole sur une ulcération. . . . . *ibid.*
Par cohabitation. . . . . 48.
Faits remarquables. . . . . *ibid.*
A Besançon. . . . . *ibid.*
A Laulnets Sainte-Gemme. . . . . *ibid.*
A Toulon. . . . . 49.
A Meze. . . . . *ibid.*
A Lyon. . . . . *ibid.*
Par retour d'épidémies. . . . . 50.
Exemples. . . . . *ibid.*
La petite vérole est arrêtée par des vaccinations nombreuses. . . . . 51.
A Sotteville. . . . . *ibid.*
A Fouletourte. . . . . *ibid.*
Rareté de la petite vérole dans tous les lieux où l'on a beaucoup vacciné. . . . . 52.
Exemples nombreux. . . . . *ibid.*
Emploi des croûtes vaccinales. . . . . 53.
Exemples de réussite avec des croûtes de deux à vingt mois. . . . . *ibid.*
Moyens employés pour conserver ces croûtes. . . . . 54.
Ils sont de deux sortes. . . . . *ibid.*
1.° *On les conserve entières*. . . . . *ibid.*
Procédé pour les inoculer. . . . . *ibid.*
2.° *On les conserve réduites en poudre*. . . . . 55.
Procédés pour conserver cette poudre et l'inoculer. 56.

On n'a pu s'occuper en 1813 et 1814 de la vaccination des moutons.....pag. 57.
Conclusion du rapport..... *ibid.*
Arrêté de S. Exc. le Ministre de l'intérieur concernant la distribution des prix et médailles pour 1812, 1813 et 1814..... 59.
Extrait du procès-verbal de la séance générale relatif à l'impression du rapport..... 66.
Tableau des vaccinations pratiquées en France en 1813 et 1814, et des dépenses qu'elles ont occasionnées; désignation du nombre des sujets atteints et décédés de la petite vérole pendant ces deux années..... 67.
Nombre des vaccinations pratiquées par chacune des douze personnes qui ont obtenu le partage des prix. 94.

FIN DE LA TABLE.